C.R.I.C. N° 41 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires intérieures et du tourisme

Mardi 29 novembre 2011

*Application de l'art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux..... 4

Examen de l'arriéré..... 4

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) N°1 à 1ter, annexes 5 et 9partim) 4

Examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville 4

Désignation d'un rapporteur 4

Observations de la Cour des comptes..... 4

Exposé de Mme Patrcia Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : M. le Président, Mme Patricia Peere..... 4

Exposé de M. le Ministre Furlan

Orateurs : M. le Président, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 5

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, MM. Neven, Wahl, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, MM. Onkelinx, Disabato, Bouchat, Yzerbyt, Mme Pary-Mille..... 8

Vote..... 25

Confiance au rapporteur..... 25

Questions orales

Question orale de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les rapports d'activités du CRAC »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 25

Question orale de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences du rejet, par parité des voix, par le conseil communal du budget du CPAS »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 26

Question orale de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la reconduite de l'opération en faveur des communes pour la réfection de leurs trottoirs »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 28

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le cahier de recommandations adressé à la commune de Pecq »

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 30

Question orale de M. Collignon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'afflux des demandeurs d'asile dans les CPAS et son impact sur les finances locales »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Collignon, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....31

Question orale de M. Wahl à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la libération des subsides dédiés aux communes touchées par les inondations »

Orateurs : M. le Président, M. Wahl, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 32

Question orale de M. Senesael à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la fonction de médiation au niveau des pouvoirs locaux »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 35

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le vote des budgets et comptes des administrations publiques ou ASBL subordonnées à la commune dont un conseiller communal est membre »

Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 35

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la taxation plus élevée des panneaux publicitaires LED en lien avec la circulaire budgétaire »

Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 37

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'organisation de manifestations dans un site classé »

Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 38

Liste des intervenants..... 39

Abréviations courantes..... 40

Présidence de M. Christophe Collignon, Président

- La séance est ouverte à 10 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Les questions orales :

- de M. Dodrimont, sur « le coût du vote électronique pour les communes concernées » ;

- de M. Crucke, sur « le marché relatif à la mise en œuvre de trois logiciels électoraux » ;

- de M. Jeholet, sur « les subventions accordées aux pouvoirs locaux dans le cadre de la convention 2005-2006 » ;

- de M. Jeholet, sur « l'accès au vote pour les résidents de maisons de repos » ;

- de M. Disabato, sur « le Holding communal », à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

La question orale de Mme Servaes, sur « le coût du vote électronique à charge des communes », à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, est transformée en question écrite.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

M. le Président. – Il n'y a pas d'observation à cet égard.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 4-III bcd (2011-2012) N°1 À 1*ter*, ANNEXES 5 ET 9*partim*)

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 4-III bcd (2011-2012) N°1 à 1*ter*, annexes 5 et 9*partim*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

Exposé de Mme Patrcia Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. – Je vais céder la parole à Mme Patricia Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes.

Mme Patricia Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

Voici les observations formulées par la Cour des comptes dans son rapport sur le projet de budget 2012.

En ce qui concerne la division organique 17, le programme 2 - Affaires intérieures, AB 43.17 - Subventions aux communes pour l'assistance aux victimes au sein des zones de police et pour les plans de Cohésion sociale - , les crédits qui sont prévus à cette allocation de base s'élèvent à 20 millions d'euros en engagement et 19 millions d'euros en ordonnancement.

Suivant le programme justificatif du ministre en charge des pouvoirs locaux, ces crédits sont destinés à couvrir :

- les subventions octroyées aux zones de police dans le cadre de l'assistance aux victimes, fondées sur le dispositif des dépenses du décret budgétaire ;

- les frais de personnel et de fonctionnement liés aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre des plans de cohésion sociale sur la base des décrets du 6 novembre 2008 relatifs au plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

- la liquidation des soldes de subvention des plans de Prévention-Proximité fondés sur le décret du 15 mai 2003 relatif à la prévention de proximité

dans les villes et communes de Wallonie ainsi que de l'appel à projets complémentaire.

Selon l'article 16 du décret relatif au plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, la subvention est annuelle et liquidée en deux tranches : une première tranche de 75 % est versée à la notification de l'arrêté d'octroi et le solde, sur production des documents et pièces justificatives fixés par le gouvernement.

Par dérogation à l'article 16 du décret précité, l'article 71 du dispositif des dépenses habilite le gouvernement à liquider anticipativement, à charge de l'exercice budgétaire 2012, une partie de la première tranche de 75 % relative aux plans de Cohésion sociale de l'exercice 2013.

Un cavalier budgétaire du même type a déjà été introduit à trois reprises, aux premiers feuilletons d'ajustement 2009 et 2010 ainsi qu'au budget 2011. Il ressort de la note au Gouvernement wallon à l'appui de sa décision du 10 décembre 2009, que l'insertion au sein du dispositif budgétaire d'une habilitation permettant l'engagement anticipé trouve son origine dans l'impossibilité matérielle d'apurer à charge du budget 2009 le solde des projets en cours d'exécution en 2009.

La Cour des comptes considère que la récurrence dans le dispositif des dépenses de cette habilitation à déroger à l'article 16 du décret relatif au plan de Cohésion sociale contrevient aux principes d'annualité et de saine gestion budgétaire.

En ce qui concerne le programme 11 - Politique transversale dans le domaine socio-sanitaire - AB 43.01 - et Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du plan de Cohésion sociale, le cadre décrétal relatif au plan de Cohésion sociale mis en place en 2009 définit celle-ci comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions d'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Il abroge le régime du plan de Prévention et de Proximité et vise à soutenir les communes qui œuvrent à la cohésion sociale sur leur territoire par l'octroi de subventions, soit directes, soit à rétrocéder aux signataires, qu'ils soient institutions, services ou associations, d'une convention de partenariat avec la commune.

L'article 18 du décret du 6 novembre 2008, relatif au plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie permet au gouvernement d'octroyer des moyens supplémentaires qu'il détermine, dans la limite des crédits disponibles et qu'il revoit à chaque échéance du plan, aux communes qui ont signé une convention de partenariat avec des associations. Ces moyens supplémentaires seront rétrocédés aux associations concernées selon les modalités fixées par le gouvernement.

Le crédit de 1,3 million d'euros prévu à l'allocation de base 43.01 est destiné à encourager le partenariat « communes-associations » au départ des communes.

Compte tenu de la coexistence d'une allocation de base 43.17 - Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de Cohésion sociale au programme 02, affaires intérieures -, le maintien de crédits en faveur du même objectif de cohésion sociale à charge de deux programmes budgétaires distincts - programmes 02 et 11 - mériterait d'être explicité.

Dans la mesure où il semble s'agir du même dispositif de cohésion sociale mis en œuvre, soit directement par les communes, soit par le biais d'un partenariat entre la commune et des institutions, services ou associations, il est étonnant de constater que ces allocations de base sont inscrites dans deux programmes distincts, dont l'un, le programme 11, affiche un caractère transversal.

Enfin, la répartition des moyens en faveur du plan de Cohésion sociale sur les programmes 02 et 11 d'une part et entre crédits non dissociés et crédits dissociés, d'autre part, est de nature à affaiblir la visibilité et le suivi de l'exécution budgétaire du dispositif de cohésion sociale.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – Merci, Madame Peere.

Exposé de M. le Ministre Furlan

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan pour son exposé relatif au projet de décret du budget.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Chers collègues, je me propose de répondre à la Cour des comptes et dans la foulée, de faire l'exposé relatif au budget.

Tout d'abord, Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais remercier la Cour des comptes pour ces éléments critiques qui apportent une bonne connaissance à tout un chacun de la bonne exécution ou de l'exécution de notre budget.

Premier élément de réponse. Aux pages 44 et 45 du rapport de la Cour des comptes, on peut lire - et la représentante de la Cour des comptes l'a dit, je la paraphraserai si vous me le permettez dans un but d'explication : « la récurrence dans le dispositif des dépenses de l'habilitation permettant d'anticiper une partie de la liquidation des avances des plans de Cohésion sociale, à charge du budget de l'année précédente, contrevient aux principes d'annualité et de saine gestion budgétaire ».

Je pense qu'il me revient, afin de bien expliquer ces dispositions, de faire un rapide historique du financement des plans de Cohésion sociale.

Les plans de Cohésion sociale ont pris, finalement, la succession des plans de Prévention et de Proximité le 1er avril 2009. D'un point de vue financier, le gouvernement de l'époque avait modifié le programme ancien selon trois points essentiels :

- un accroissement des moyens ;
- le paiement d'une avance plus importante : 75 % au lieu de 50 % dans les plans de Prévention et de proximité ;
- un allègement des procédures accélérant finalement le paiement du solde des subventions.

À mon arrivée au département en 2009, j'avais au sein de mon budget les crédits permettant de prendre en charge les dépenses 2009, encore partiellement sous le régime des PPP et j'ai été contraint de faire une demande importante d'augmentation des crédits de cette AB sur le budget 2010 pour les raisons précitées.

La décision du gouvernement fut de m'accorder lesdits crédits, mais sur base d'une enveloppe ponctuelle supplémentaire lors du feuilleton d'ajustement à charge du budget 2009.

Comme il m'était alors impossible de payer avant le 31 décembre 2009 des dépenses à justifier sur l'année 2009 elle-même, j'ai décidé d'avancer la liquidation de la première tranche 2010 à ce moment. Dès lors, les moyens du budget 2010 ont permis de prendre en charge l'apurement de l'encours postérieur à 2009, ainsi que les PPP et PCS 2009.

Toutefois, sans le maintien de l'habilitation dont nous parlons actuellement, le budget aurait évidemment enregistré une forte sous-consommation des crédits en 2010 et une forte augmentation des moyens nécessaires en 2011. Afin d'éviter cela, il a été décidé de maintenir cette habilitation jusqu'au terme du programme actuel des PCS, c'est-à-dire en 2013, et d'anticiper chaque année le paiement d'une partie de la première tranche de l'exercice suivant.

Évidemment, on peut avoir des différences d'interprétation, mais si vous me permettez d'en donner une, cela relève, à mon sens, d'une bonne gestion des crédits budgétaires mis à ma disposition, tout comme cela pose peu de soucis en termes financiers puisque à l'inverse de recevoir les avances une fois l'exercice entamé, les communes bénéficiaires reçoivent préalablement à l'exercice proprement dit leur avance de fonds, ce qui correspond mieux, me semble-t-il, à la définition même du terme « avances ». Voilà, si vous me le permettez, cette interprétation.

En ce qui concerne, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la présentation générale du budget, il ne vous aura pas échappé que les paramètres macro-économiques estimés pour le budget 2012 ont fait de la confection du projet de budget que vous êtes amenés à examiner un exercice particulièrement délicat, et le mot est faible.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 300 millions d'euros d'économie qu'il a fallu identifier afin de permettre à la Wallonie de respecter ses engagements envers les autres entités du pays et de continuer à s'inscrire dans une trajectoire budgétaire claire, de retour au strict équilibre entre recettes et dépenses.

En ce qui concerne les pouvoirs locaux, malgré ce contexte général particulièrement difficile, je suis très heureux d'annoncer que les moyens structurels accordés aux pouvoirs locaux continuent de progresser dans un strict respect des engagements antérieurs du gouvernement.

Ainsi, et vous l'aurez sans doute noté, l'entièreté des acquis de la réforme de 2008 du Fonds des communes est préservée. Cela me paraissait essentiel. Le montant est important. Les moyens du fonds sont augmentés de plus de 50 millions d'euros entre 2011 et 2012. Il en va de même pour les autres crédits visés par la réforme de 2008, notamment le Fonds spécial de l'aide sociale. Je n'ai pas dit que le Fonds spécial de l'aide sociale augmentait de 50 millions évidemment, mais qu'il augmentait dans les mêmes proportions.

Ceci n'est pas, si vous le permettez, le reflet d'une quelconque générosité particulière de mes collègues à mon égard, mais celui de la prise de conscience par tous, autour de la table du gouvernement, du rôle essentiel qu'ont à jouer les pouvoirs locaux, notamment dans l'amortissement du choc de la crise et dans les efforts de relance pour en sortir. Je ne rappellerai jamais assez que les pouvoirs locaux constituent le premier investisseur public du pays et qu'à ce titre, l'influence sur l'économie et sur l'emploi est tout sauf négligeable. Quoi de mieux pour affirmer cela que de préserver les dotations, en

tout cas de préserver le mécanisme, qui est le socle de la solidarité entre la région et ses pouvoirs locaux.

L'autre grand point de satisfaction de cet exercice budgétaire est le maintien plein et entier du principe de neutralité budgétaire inscrit dans l'accord de gouvernement. Ceci est évidemment loin d'être anodin en cette période de crise puisque les crédits, nécessaires à la juste compensation des pertes fiscales découlant du Plan Marshall initié en 2006, ont dû être augmentés de plus de 11 millions d'euros et que les moyens de paiement nécessaires à solder les compensations 2011, soit plus de 28 millions d'euros, ont été inscrits en crédits d'ordonnancement aux AB 43-20 et 43-21 du Programme 17-02 des dépenses de la Région wallonne.

Bien sûr, à l'instar de l'ensemble de mes collègues, j'ai été amené à faire des économies au sein des crédits que l'on nomme « facultatifs », mais dont un certain nombre - pensons aux plans de cohésion sociale par exemple - financent des projets essentiels pour les citoyens et les pouvoirs locaux.

En la matière, j'ai très logiquement privilégié des coupes au sein des articles budgétaires prenant préférentiellement en charge des projets pilotes ou présentant régulièrement des sous-consommations de crédits. L'adaptation à la réalité me paraissait être importante. Les efforts ont par ailleurs été répartis sur l'ensemble des départements dont j'assume la responsabilité, aucun d'eux ne me paraissant moins important que les autres.

Ainsi, les moyens consacrés au tourisme ont été globalement maintenus, même si le financement des travaux relatifs à des sites ou à un projet essentiel, comme le site de Waterloo, limite quelque peu le montant de la subvention annuelle versée au Commissariat général au Tourisme.

Au niveau des travaux subsidiés, les grandes lignes budgétaires consacrées aux plans triennaux et au droit de tirage ont été préservées, voire augmentées. Seuls des crédits plus facultatifs, notamment ceux figurant au titre I et les articles 63.01 et 63.04 ont été diminués dans le cadre des efforts d'économie.

En ce qui concerne la rénovation et la revitalisation urbaines, une autre de mes compétences, les moyens ont été globalement préservés afin de permettre la poursuite des efforts de nos villes et communes urbaines pour requalifier leurs espaces et favoriser ainsi le redéploiement de notre économie et l'amélioration du bien-être de nos citoyens.

Enfin, au niveau du département des affaires intérieures, le projet de budget prévoit les moyens pour réaliser les décisions antérieures du gouvernement, notamment le financement du projet de l'intercommunale informatique ou le financement des frais consentis pour l'organisation des élections communales de 2012, deux dossiers importants.

Je pointerai également le renforcement des moyens consacrés au soutien aux communes, provinces et CPAS qui réalisent un effort particulier au niveau de la statutarisation de leurs agents, répondant ainsi à la nécessité de la mise en œuvre de la convention sectorielle précédente.

Je me permettrai de noter aussi un autre élément très favorable aux communes et transversal par rapport aux autres départements. Il s'agit d'une taxe que le gouvernement a décidé d'appliquer sur les sites économiques désaffectés. Dans la discussion gouvernementale, il nous est apparu que cette taxe était une nécessité mais, eu égard à la difficulté de la percevoir, j'ai plaidé et obtenu le fait que ce soient les communes qui s'occupent finalement de faire l'inventaire des sites d'activités économiques désaffectés à taxer par la région en contrepartie de quoi un additionnel communal pourra être prélevé.

Concernant la difficulté à percevoir cette taxe, on l'a vu avec des taxes antérieurement mises en place par le gouvernement. Pensons aux taxes sur les immeubles inoccupés qui avaient été à un moment prélevées par les communes avant d'être transférées au gouvernement qui n'a jamais su les mettre en œuvre, ce qui a provoqué un nouveau transfert vers les communes.

Vous voyez que rien ne se perd, tout se transforme. Sans pouvoir chiffrer précisément les montants concernés, il est convenu que cet additionnel communal soit de même hauteur que la taxe principale souhaitée ou réclamée par la Région wallonne. Il s'agit donc d'une source de financement supplémentaire pour les communes qui en ont bien besoin dans le contexte économique actuel. Même si je ne peux pas encore évaluer aujourd'hui l'importance de ces moyens, je gage que dans des zones industrielles - et on pense notamment aux bassins liégeois ou carolorégiens -, cela peut sans doute mettre du « baume au cœur » aux finances communales et ainsi participer à l'effort de redressement de ces villes et communes. Je reste conscient que dans les régions rurales aussi subsistent des sites d'activités économiques désaffectés à rénover et dépolluer pour les remettre dans le circuit économique. Je pense que l'apport des communes est loin d'être négligeable en la matière.

Voilà Mesdames, Messieurs les Députés, chers collègues, en quelques mots les principaux moyens que je vous propose d'accorder au tourisme, aux

travaux subsidiés, à la rénovation et à la revitalisation urbaines et aux affaires intérieures dans le cadre du budget 2012.

Je remercierais encore la Cour des comptes pour les remarques qu'elle a pu formuler.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte. Des questions jointes étaient à l'ordre du jour, les auteurs étant absents, ils seront invités à se joindre à la discussion s'ils arrivent entre-temps.

La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). – J'ai quelques questions à vous poser, Monsieur le Ministre. La première d'entre elles concerne l'allocation de base 63.01.21 en matière de travaux subsidiés.

Les moyens d'engagement passent de 30 000 milliers d'euros à 35 000 milliers tandis que les moyens de crédit restent stables à 11 237 milliers. Cette enveloppe vise à financer les plans triennaux 2010-2012.

J'aimerais savoir si un bilan de la mise en œuvre de ce programme de subsidiation a été fait. Si tel est le cas, combien de plans triennaux ont déjà fait l'objet d'une décision de subsidiation et combien de plans sont encore à l'instruction ?

Personnellement, d'après mes informations, il me semble que de nombreuses communes sont en attente de la décision régionale à l'heure de boucler leur budget, ce qui traduit tout de même une certaine urgence.

Par ailleurs, sur la même allocation de base, l'encours atteint est considérable puisqu'il atteint près de 100 millions d'euros et les paiements des engagements prévus pour les années à venir atteignent des montants importants avoisinant 35 millions d'euros en 2013 et 2014 et 25 millions en 2014-2015. Ce volume d'encours et les conséquences de celui-ci sur la capacité du gouvernement à financer les futurs plans triennaux n'est-il pas inquiétant dès lors que cela impliquera incontestablement des augmentations sensibles des budgets en ordonnancement à un moment où la situation économique ne laisse pas d'importantes marges budgétaires ?

Autre question qui concerne l'AB 63.14. où on note un versement au CRAC dans le cadre du droit de tirage qui prévoit un budget de 25 400 milliers d'euros en engagements et de 30 000 en ordonnancement.

Dès lors que le programme justificatif ne comporte aucun détail sur la mise en œuvre de ce programme, nous aimerions que vous puissiez dresser un état des lieux de cette politique. Combien de dossiers ont-ils été introduits par les communes dans le cadre de ce droit de tirage ? Combien de dossiers communaux ont été déjà approuvés par vous et pour quel montant ?

On constate, en outre, que le taux de subsidiation qui peut être obtenu dans le cadre de ce droit de tirage reste inférieur à celui qui pouvait être obtenu dans le cadre des plans triennaux ; ce qui accroît la charge communale sur ces travaux de voiries. Je voudrais savoir comment vous voyez la chose. Envisagez-vous d'apporter des modifications ? Un nouveau budget va-t-il être dégagé pour permettre aux communes qui ont, début 2012, épuisé leur enveloppe de lancer de nouveaux projets ? Dans quels délais ?

En ce qui concerne la revalidation urbaine, on constate une baisse relativement importante. Les subventions en matière de revitalisation urbaine connaissent une diminution puisqu'elles passent de 6 000 à 5 000 milliers d'euros. Or, c'est un domaine important qui me touche personnellement et j'aimerais avoir une explication sur la chose.

Vous avez parlé des problèmes de financement des communes. Il est vrai que, quelque part, vous maintenez votre intervention mais d'un autre côté, les communes ont de plus en plus de difficultés à équilibrer leur budget. On n'est encore qu'en novembre et il n'y a pas un grand nombre de communes qui ont voté leur budget. Un certain nombre qui vont le faire en décembre. Je sais que ce sera un exercice extrêmement difficile et j'aimerais que l'on se penche sur cette question de manière approfondie car il est évident que si les communes ne parviennent pas à équilibrer facilement leur budget, c'est tout un pan de l'économie qui est menacé. Je rappelle que ce que les travaux engagés par les communes représente, pour l'économie de la région, quelque chose de particulièrement important.

Il faut aussi rappeler qu'il existe de nombreuses possibilités d'obtenir des subsides puisque tous les ministres accordent des subsides pour des programmes qu'ils ont décidés. Ce mécanisme me paraît être quelque chose qui supprime l'autonomie des communes. Entre quelque chose qu'elles ont réellement envie de faire mais pour lequel il n'y a pas de programme de subsidiation particulier et quelque chose qu'elles n'ont pas spécialement envie de faire mais pour lequel elles peuvent obtenir relativement facilement un subside, elles sont

souvent obligées de choisir la deuxième solution. C'est contraire à l'autonomie des communes et à tout un tas de discussions qui ont déjà eu lieu sur ce sujet, pas seulement à notre niveau, mais également dans l'ensemble de l'Europe.

Parallèlement, la gestion des communes est, davantage que dans un passé relativement récent, enfermée aussi dans une grande complexité administrative. La situation devient intenable mais aussi coûteuse car les communes sont amenées à engager du personnel pour essayer de sortir de cette complexité. C'est quelque chose qui n'apporte rien. Vous aviez déjà reconnu dans le passé que le balancier était allé trop loin ! Je pense qu'il serait donc temps que le balancier reparte dans l'autre sens. Je voudrais connaître votre position sur cette question.

Enfin, une dernière remarque à propos du Plan Marshall à propos duquel vous signaliez une augmentation du coût. Je suis inquiet quant à l'absence de garantie durable pour les communes. Chaque année, on sait que l'on va pouvoir avoir une compensation, jusqu'au jour où cela va s'arrêter, que ce soit pour des raisons budgétaires générales qui touchent l'ensemble du pays ou pour toute autre raison. Cet arrêt sera quelque chose de grave pour ceux qui seront lésés. J'aimerais que vous nous donniez votre point de vue sur la question.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Complémentairement, Monsieur le Président, je voudrais aussi faire quelques remarques à propos du budget. Tout d'abord, je constate qu'il y a quand même une grande inquiétude par rapport à ce budget qui nous est présenté pour 2012.

Notre pays est dans une situation compliquée, ce qui exige de chacun de consentir à des efforts. Ces efforts devront être faits au niveau du Fédéral mais aussi des régions et communautés, des provinces et des communes. Tenir un autre discours ne serait pas responsable. À tous les niveaux, des efforts devront donc être réalisés si on veut limiter au maximum l'impact sur la fiscalité et revenir à une situation plus saine.

D'une manière globale, ce budget m'inquiète. En effet, certaines réductions de dépenses, parfois un peu plus symboliques, auraient sans doute pu être faites, mais ne l'ont pas été, soit. Je laisserai ce débat se faire dans la commission ad hoc et dans l'enceinte de la séance plénière.

En ce qui concerne votre budget, je constate une augmentation des encours qui me laisse perplexe. Un jour ou l'autre, il faudra trouver une solution à ce problème. Or, ces encours, sauf erreur de ma part, augmentent de manière considérable.

Aujourd'hui encore, nous sommes face à des incertitudes, M. Neven en a parlé. Quid des plans triennaux ? Où en sommes-nous ? Quels seront les engagements ? Il est assez difficile de s'y retrouver entre les crédits d'engagement et les crédits d'ordonnancement, notamment quant à l'écart qui est en train de se créer entre ces deux types de crédit. Peut-être serait-il opportun, en ce qui concerne, en tout cas, vos compétences, de mener une analyse plus fine, permettant d'informer les membres de la commission.

Le moment du budget est aussi le moment d'émettre des remarques, qu'elles soient positives ou négatives. Dans certains cas, elles peuvent même être incolores, inodores, insipides, mais cela, c'est plutôt le lot de la majorité. Permettez-moi donc un certain constat.

Clairement, nous savons que pour diverses raisons - et je ne veux pas les imputer au Gouvernement wallon ou au ministre des pouvoirs locaux - les communes vont devoir faire face à des situations plus complexes, les amenant à devoir faire des choix. Il n'y a pas 36000 solutions, à partir du moment où il y a une situation financière en diminution, il faudra bien, à un moment donné, opérer ces choix, au même titre que la ménagère qui, en fin de mois, doit choisir entre du steak ou des spaghettis. Je m'excuse de la comparaison, mais c'est du réalisme.

Je ne suis pas sûr que la politique actuellement menée par le Gouvernement wallon - et M. Neven y a fait allusion -, soit une bonne politique à ce niveau. Nous recevons, effectivement, dans les communes, des propositions de subsidiation de certaines politiques qui deviennent tout simplement scandaleuses dans le contexte actuel. On promet un subside pour telle ou telle politique, pour autant qu'il y ait la part communale, avec des conditions d'octroi très spécifiques.

M. le Président. – Pourriez-vous nous donner des exemples ?

M. Wahl (MR). – Je vais vous en donner des exemples. Je prends, par exemple, les obligations en matière de logement avec certaines subsidiations possibles pour les communes, entraînant d'ailleurs des sanctions à la clé. Si cela peut se concevoir dans les masses budgétaires des communes d'une certaine taille, pour des petites communes rurales, il est nettement plus difficile de pouvoir mener une telle politique.

Je prends, Monsieur le Ministre, un autre exemple que nous avons reçu récemment et qui émane de votre département. Il s'agit des subsides pour les trottoirs pour lesquels les communes ont reçu une information par courrier en date du 23 novembre, demandant que le dossier rentre pour le 2 décembre ! Comprenez qu'il est matériellement compliqué pour toutes les communes qui n'ont pas de personnel en suffisance de pouvoir gérer ce type de dossier. En outre, il est évidemment impossible en cette période de l'année de faire une quelconque inscription budgétaire un peu sensée puisqu'il est difficile de mesurer l'impact de ces propositions sur les finances communales.

Le fait de suivre ou non la proposition revient de plus en plus souvent à jouer au Lotto : on achète un billet, mais on n'est pas sûr de gagner ! En attendant, on risque d'y avoir consacré des moyens humains au détriment d'autres politiques. On aura également été incité à faire des dépenses qui auraient mérité d'être plus réfléchies.

Je ne critique pas le principe de ce dossier spécifique, ce que je regrette, — et ce n'est pas uniquement de votre fait, j'en suis conscient, mais de l'ensemble du Gouvernement wallon — c'est qu'il n'y ait pas une concertation plus importante entre les différents ministres à ce propos.

Je n'aime pas citer des exemples particuliers car je n'aime pas faire de localisme, mais lorsqu'on voit les délais et les procédures que vous avez essayé de simplifier, je constate que dans bon nombre de départements, on n'en est pas du tout là. Essayer d'introduire un dossier pour un hébergement pour les personnes plus âgées, c'est la croix et la bannière ! La commune concernée a plutôt intérêt à se passer de subsides et à avancer toute seule. Procéder de la sorte risque de lui coûter moins cher et d'être plus rapide pour faire face aux besoins urgents.

Voilà toute une série de difficultés que l'on peut rencontrer.

Monsieur le Ministre, si vous bénéficiez, notamment de par votre parcours, d'un préjugé favorable de la part des communes en ce qui concerne votre connaissance du terrain, force est de constater que - peut-être par manque de possibilité d'avancer aussi rapidement que vous le souhaiteriez - aujourd'hui, les communes ne voient pas la simplification administrative promise.

Avec les municipalistes, quelle que soit leur formation politique, qu'ils soient ou non parlementaires, qu'ils exercent ou non une autre fonction, je constate - certains osent le dire plus que d'autres sans doute - qu'il y a toujours ce regret de ne pas avoir véritablement bénéficié de la simplification annoncée et d'être resté dans une attitude de défiance vis-à-vis des communes de la part du gouvernement et de l'administration. On en connaît les raisons et l'historique, mais cela reste dommageable. Maintenant, cela suffit ! Il faut à nouveau redonner la confiance aux administrations et aux pouvoirs locaux.

Je suis vraiment étonné de constater combien de municipalités, de communes renoncent à mettre en œuvre des possibilités de subsides qui leur sont alloués tout simplement par manque de coordination. À partir du moment où vous recevez des propositions tout au cours d'une année budgétaire, à n'importe quel moment et émanant de différents cabinets ou de différentes administrations - et ce reproche, je peux l'adresser aussi bien au Gouvernement wallon qu'au Gouvernement de la Communauté française ou qu'au Gouvernement fédéral -, il n'y a pas de possibilité pour une gestion un tant soit peu rigoureuse !

Comment faire des choix dans un tel contexte ? On vous envoie une opportunité de subsides pour l'aménagement des cimetières : on prend ou pas, avec 15 jours pour décider ? On rentre le dossier et un mois après, on reçoit une autre possibilité pour une politique en matière de la jeunesse ou de l'enseignement : on prend ou pas, mais on a de nouveau 15 jours ? Aujourd'hui, ce sont les trottoirs ! Il faut arrêter cela impérativement. Il vaut mieux, si des économies sont à faire, inciter les communes et leur rappeler leurs missions prioritaires. Elles doivent faire des choix, même si cela est d'autant plus difficile au jour d'aujourd'hui, à moins d'un an d'une échéance que l'on sait importante pour chacune et chacun des mandataires communaux.

Il s'agit là de mon grand regret par rapport à cette législature. J'ai le sentiment qu'il est impératif que vous preniez en mains cette question et que vous imposiez, en tout cas au Gouvernement wallon, une coordination beaucoup plus importante entre les différents départements. Cette coordination devrait pouvoir s'étendre au Gouvernement de la Communauté française et aux administrations qui en dépendent, tout comme il devrait y avoir des concertations voulues avec le pouvoir fédéral.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais je me souviens de l'incohérence devant laquelle se trouvaient les zones de police auparavant, entre les restrictions imposées par le Ministre Courard au niveau de l'augmentation des budgets des zones de police et l'obligation faite par le ministre des affaires intérieures par rapport à l'indexation. Pour le Ministre Courard, c'était 2% maximum alors que pour le pouvoir fédéral, c'était 4% minimum. Résultats des courses, tous les budgets des zones de

police étaient bloqués. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, nous sommes d'accord, mais il y a d'autres contraintes ou difficultés qui sont apparues.

J'ai souvent le sentiment que dans un certain nombre d'administrations ou de cabinets ministériels - et je n'en vise pas un en particulier, ce serait injuste et maladroit -, on oublie que tous les pouvoirs locaux n'ont pas les moyens humains pour répondre à toutes les demandes. Lorsque je vois certaines petites communes de la région qui doivent répondre à toutes ces demandes et propositions de subsides qui peuvent être intéressantes, que c'est le bourgmestre et le secrétaire communal qui vont devoir remplir tout le dossier, cela m'étonne. D'abord, ce n'est pas nécessairement leur travail, même si cela l'est en partie, en tout cas, pour la vérification, mais surtout, cela prouve qu'ils ne sont pas sur pied d'égalité avec des communes de plus grande taille qui ont plus de possibilités à cet égard. Ma commune est de taille moyenne, mais je me rends bien compte que j'ai beaucoup plus de facilités à ce niveau que des communes plus petites qui sont voisines de la mienne.

Chaque année, Monsieur le Ministre, au moment du budget, je me permets d'insister sur cette difficulté et sur cette problématique. Vous aviez lancé le principe et l'idée en début de législature de généraliser le droit de tirage. Il faut impérativement y venir et grouper les matières. Qu'il y ait une tutelle sur les communes, c'est l'évidence, mais il faut une tutelle attentive. Il importe qu'on leur laisse véritablement la possibilité d'opérer des choix politiques, avec les garde-fous indispensables, dont le garde-fou du secrétaire communal, du receveur communal ou encore de la tutelle. C'est quelque chose de tout à fait indispensable.

Je l'ai dit ici lorsque nous avons eu le débat à propos de la tutelle, dans toutes les communes, on continue à avoir des délibérations bloquées pour des détails. Ce n'est pas la couleur politique de la commune qui est visée en particulier, car c'est le même sentiment de tous les mandataires que l'on entend mais qui n'osent peut-être pas vous le dire aussi directement que moi.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Détrompez-vous !

M. Wahl (MR). – Ça va, alors. En tout cas, ce réel problème se maintient. C'est le moment du budget et c'est l'occasion de pouvoir tenir ce genre de propos en vous donnant une opinion sur la politique générale qui est menée par le ministre et son administration dans les compétences qui le concernent, et c'est ce que je fais.

L'attente reste celle que j'ai décrite et elle est d'autant plus impérieuse aujourd'hui que l'on sait que les budgets 2012 ne sont pas faciles.

Les deux budgets 2012 des pouvoirs locaux m'inquiètent beaucoup moins que les budgets 2013. Si on en arrive à imposer aux communes de nouvelles charges, et il ne faut pas se faire d'illusions, ce sera le cas, d'une manière directe ou indirecte, les réformes qui sont aujourd'hui envisagées vont amener des réformes.

C'est une des grandes craintes encore aujourd'hui avec la régionalisation de certaines nouvelles matières. Par exemple, le Fonds des amendes, c'est en 2013 et 2013, c'est demain ! C'est aujourd'hui qu'il faut y penser. Que risque-t-il de se passer ? Quelle est la crainte ? Le Fonds des amendes va être régionalisé et quelle sera donc la répartition Flandre-Wallonie ? Première difficulté, car il faut admettre qu'aujourd'hui, sur base des amendes perçues, la Wallonie reçoit plus. Ceci dit, les radars en Flandre flashent aussi des Wallons, mais on n'est pas encore dans un système de sous-nationalité.

Ces montants vont désormais être gérés par les régions. Les régions vont-elles maintenir le même mécanisme, et la Région wallonne en particulier, de *returns* aux zones de police, ce qui évidemment diminue la charge pour les différentes communes constituant une zone de police ? Ou bien, et ce qui pourrait être parfaitement légitime comme raisonnement, la Région wallonne pourrait dire : « Oui, mais avec le Fonds des amendes, je fais des travaux sur les autoroutes wallonnes de manière à augmenter la sécurité ». C'est aujourd'hui qu'il faut commencer à réfléchir à tout cela. Je ne demande pas qu'il y ait une réponse à cette problématique. Je dis simplement que la problématique des communes sera celle-là.

Il y a eu un accord hier sur l'asile politique. Quelle sera la conséquence de cet accord sur les CPAS ? Voilà encore une incertitude pour demain.

Je me place ici dans les compétences du ministre en me disant que d'un peu partout il va y avoir des transferts, directs ou indirects, vers les pouvoirs locaux, que ce soient les provinces, que ce soient les communes encore plus particulièrement. D'où une extrêmement grande inquiétude. Il ne faudrait pas que l'on en arrive en 2013 à avoir transféré la problématique sur les pouvoirs locaux au niveau des recettes nouvelles. Ce serait catastrophique. Il faut donc que tous les autres niveaux de pouvoir, que ce soit le pouvoir fédéral, que ce soit le pouvoir régional, soient extrêmement attentifs aux dépenses. Une des solutions possibles pour les communes c'est, je pense, de leur permettre, le plus rapidement possible, de bénéficier de ce mécanisme que vous

aviez décrit en début de législature, c'est-à-dire le droit de tirage généralisé à l'ensemble des politiques. Avec, bien entendu, des règles particulières pour éviter les dérapages, c'est l'évidence même, en sachant qu'il existe déjà un certain nombre de contrôles.

Je plaide, Monsieur le Ministre, pour que le gouvernement aille dans ce sens parce que je ne vois pas comment, en 2012, et je vois encore moins comment en 2013, les communes vont pouvoir faire de manière intelligente les choix voulus si elles n'ont pas au moment de l'élaboration de leur budget, toutes les données nécessaires. Or, que va-t-il se passer en 2012 ? Fin 2012, vous savez qu'il y a un certain nombre d'échéances électorales, il y aura un certain nombre de modifications. Les nouveaux conseils seront installés le 4 décembre 2012, si je ne me trompe pas. Quel sera l'impact de ces élections sur la vie des communes ? Dans bon nombre de communes, il y aura des difficultés à préparer un budget et il est délicat pour une majorité sortante de s'engager par trop pour une majorité qui pourrait changer. Même si c'est la même, ce ne sera pas respectueux du jeu démocratique d'engager déjà la législature suivante. En attendant, on risque donc de vivre, dans un certain nombre de communes, avec des douzièmes provisoires, un peu plus que d'habitude encore.

Il est impératif, Monsieur le Ministre, que le plus rapidement possible pour le budget 2013, puisque cela n'a pas pu être fait pour le budget 2012, vous puissiez arrêter cette hémorragie de propositions de part et d'autre qui, comme je l'ai dit, s'apparente plus à la Loterie qu'à autre chose. Vous rentrez un dossier, vous achetez un ticket, mais vous n'être pas sûr de le gagner et vous n'êtes pas sûr non plus de ce que cela va vous coûter in fine. Parce que, lorsque vous avez rentré un dossier, vous êtes engagé dans une procédure et puis, vous avez les critères qui sont imposés par l'administration qui sont parfois appliqués d'une manière quelque peu pointue. Avec ce principe, et j'aime bien rappeler qu'il y a encore un principe fondamental en droit belge et en démocratie, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé et pas l'inverse. Certains ont une autre lecture du texte. De temps en temps, lorsqu'on voit l'application de textes, on dit « Cela n'est pas prévu dans le texte, c'est donc interdit ». Non, si ce n'est pas prévu dans le texte, sauf spécificités particulières du document, c'est autorisé.

Voilà, Monsieur le Ministre, la portée de mon intervention. Je la veux réellement constructive, mais je suis particulièrement inquiet parce que je pense que le budget global de la Région wallonne, mais aussi le budget qui concerne votre département et vos compétences, ne prennent pas encore suffisamment en considération les effets de la crise, même si vous augmentez certaines allocations au profit du Fonds des communes, ce qui est une bonne chose. Je pense qu'au-delà des moyens qui sont réservés aux communes, il faut voir comment elles peuvent être mises en mesure d'exercer la meilleure gouvernance possible. Et là, ce n'est pas simplement une question de tutelle, ce n'est pas simplement une question de contrôles, c'est aussi une question de les mettre en position de le faire.

M. le Président. – Merci, Monsieur Wahl, pour cette intervention.

MM. Onkelinx, Disabato, Bouchat et Yzerbyt m'ont demandé la parole.

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Il est vrai que nous sommes tous inquiets par rapport au contexte international. Qui ne l'est pas ? Quel niveau de pouvoir n'est pas à un moment donné touché par la crise économique qui sévit pour le moment, qui est une crise financière économique absolument déplorable pour les finances des états, des régions et même des communes.

Malgré le contexte général international extrêmement difficile, je vais essayer de vous rendre le moral, Monsieur le Ministre, après la déclaration de l'opposition. Nous pensons, en tant que socialistes, que c'est un budget qui maintient malgré tout les moyens aux communes, ce qui est très important. Lors de la dernière législature, on avait mis en place le fameux Fonds des communes et, me semble-t-il, heureusement. Cela permet aux communes d'avoir les moyens de leurs politiques par le mécanisme favorable d'indexation du fonds, et c'est très important, indispensable.

Je vais aussi rappeler, et c'est une mesure très importante, le maintien de la neutralité budgétaire pour les pouvoirs locaux en ce qui concerne la suppression des taxes anti-économiques. C'est très important, surtout dans les cités industrielles comme la mienne. Il est indispensable que l'on maintienne cette mesure parce qu'il était inconcevable que quelques communes paient pour toute la Wallonie, alors que ce sont des communes qui, en général, ont les plus grandes difficultés à boucler leur budget.

Je tiens à vous dire également qu'au niveau des technologies, on constate, malgré une rationalisation des moyens et de l'AB, que votre volonté est de persister vers un *e-gouvernement* et donc, vers une meilleure accessibilité des administrations locales, mais également vers une simplification administrative. En outre, la lutte pour réduire la fracture numérique se poursuit. À ce sujet, Monsieur le Ministre, j'ai une question à vous poser : pouvez-

vous faire le point avec nous sur la création de l'intercommunale IMIO ? Je vous avais déjà posé la question l'année passée lors de la discussion budgétaire, elle revient sur la table. Pour quand cela est-il prévu et quels seront les objectifs de cet organe ?

Au niveau des formations, on l'a vu également, dans un souci de bonne gouvernance, vous avez maintenu des moyens conséquents afin d'assurer une formation adéquate, tant des mandataires locaux que du personnel des administrations. Ce sont des mesures qui nous intéressent énormément. On peut se réjouir de la croissance des crédits destinés à subsidier les communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine et la sécurité, ces mesures s'inscrivant directement dans la DPR, afin de tendre à une réelle égalité des chances.

Un petit mot sur le tourisme qui est un des moteurs économiques de la Wallonie. Il y a deux dossiers emblématiques dont l'opposition n'a pas parlé : c'est la réhabilitation des sites de la bataille de Waterloo et du Lac de l'Eau d'Heure, qui demeurent des références au-delà des axes plus larges du budget consacré au tourisme. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, faire le point sur l'état d'avancement de ces dossiers et de leurs perspectives pour 2011 ? Pouvez-vous aussi faire le point quant au projet « Destination 2015 » qui est un projet issu du Printemps du Tourisme 2010 ?

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques questions, quelques considérations qu'au nom de mon groupe, je tenais à vous faire part.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier la Cour des comptes pour son intervention. C'est toujours très utile de pouvoir avoir leur avis, même si, ici, avec les délais de travail, cela a été difficile de faire une analyse un peu plus fouillée.

On essaye toujours d'améliorer les choses, mais à l'impossible nul n'est tenu puisque l'on sait que les conditions de travail n'étaient pas non plus des plus idéales. Par ailleurs, on ne peut pas évoquer cette question du budget sans parler de la conjoncture et de la situation économique difficile que nous traversons actuellement. Par ailleurs, il y la difficulté à pouvoir estimer les moyens qui reviendront aux régions et aux communes et ce, indirectement parce que les communes se financent aussi à travers les additionnels à l'IPP. Pour l'instant, on n'est pas certain des moyens qui vont revenir aux régions.

C'est un élément important, même si on a fait des provisions. Dans les différentes communes, des choses inquiétantes risquent encore d'arriver, il faudra absorber le choc du Holding communal.

Il y a aussi la question de la dotation aux zones de police. J'ai entendu parler d'une augmentation de 20 % de la dotation aux zones de police par les communes. C'est relativement inquiétant quand on voit ce que cela représente dans les budgets communaux, avec plusieurs éléments qui sont liés au paiement des primes Copernic ou encore à d'autres choses.

Il y a une autre incertitude, ce sont les négociations au Fédéral. Ce qui m'inquiète, ce n'est pas tellement ce qu'on connaît de l'accord fédéral, c'est plutôt ce qu'on ne connaît pas et notamment la réforme du service d'incendie. Que va-t-il en être ? Sera-t-on toujours dans un rapport 90/10 ou va-t-on arriver à 50/50 ? Je vous avoue que je suis assez dubitatif sur le fait qu'ils trouveront une solution par rapport à cela au niveau fédéral.

Une compétence risque de vous toucher plus directement, c'est la politique des grandes villes où là, on ne sait pas très bien - puisque c'est une compétence dite usurpée - ce que le Fédéral va faire. Va-t-il continuer à la financer ? Va-t-il totalement arrêter ? La difficulté est qu'on ne sait pas quand la compétence va nous revenir. Ils pourraient très bien arrêter de financer la politique des grandes villes cette année-ci et nous empêcher d'intervenir puisque nous n'aurions toujours pas la compétence à ce stade. Il y a donc une vraie difficulté à ce niveau-là.

Ce budget est extrêmement positif. Quand on voit les éléments de contexte que je viens de rappeler, il y a une augmentation relativement sensible du Fonds des communes. Je vous l'avoue, pour être tout à fait franc, j'aurais trouvé plus utile, au lieu d'augmenter le Fonds des provinces, d'augmenter le Fonds d'aide spéciale aux CPAS, parce qu'on sait que les CPAS vont avoir une très grosse difficulté, qui va se reporter une fois encore sur les communes qui financent aussi en grande partie les CPAS, avec la politique d'activation des chômeurs qui renvoie de plus en plus de gens vers les CPAS, avec l'augmentation du nombre de RIS. Dans ma commune, c'est une augmentation du nombre de RIS de près de 30 %. C'est donc un poste budgétaire relativement important. Les CPAS vont avoir énormément de problèmes.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Si je diminue le Fonds des provinces, cela va créer du chômage et davantage de charges pour les CPAS !

M. Disabato (Écolo). – Il ne s'agit pas de le diminuer. Il fallait le laisser au même stade plutôt que de l'augmenter.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Soyons corrects, les provinces ont encore des marges. Mais c'est un autre débat qui, à mon sens, devra être mené.

Voilà quelques remarques générales.

Maintenant, de manière plus particulière, pour faire suite à la remarque de la Cour des comptes sur IDETA, où l'on prévoit deux millions d'euros destinés à des bâtiments administratifs, la cour dit que, dans la mesure où cette subvention n'est pas prévue à l'article 42 du dispositif du budget des dépenses, elle contrevient à l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État. J'aurais voulu avoir votre avis par rapport à cette remarque pertinente de la cour.

Ensuite, sur la question des cimetières et sépultures, une dotation est indiquée. Je vous avoue avoir été un peu heurté. Vous aurez probablement - j'ai entendu cela dans les couloirs - des questions d'actualité à ce sujet-là demain. Un reportage est passé à la RTBF ce week-end sur la situation de certains cimetières. C'était vraiment choquant, avec des tombeaux à ciel ouvert. C'est clair que ce n'est pas la région qui a cette compétence puisque c'est la commune, mais il me semble nécessaire de rappeler aux communes leurs obligations en la matière.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

En ce qui concerne les cimetières, il me semble qu'il y a quelque chose à faire. Une fois encore, il n'y a pas de moyens, la situation n'est pas simple. On ne va pas, tout d'un coup, dégager des moyens substantiels pour cela mais, à tout le moins, il faut avoir le minimum sanitaire puisque des tombes sont à ciel ouvert. On ne sait pas de quoi sont décédées ces personnes, on ne sait pas ce qui pourrait en ressortir. Là, il y a vraiment un gros problème de salubrité publique.

Ensuite, par rapport à l'intercommunale IMIO, j'aurais voulu savoir où l'on en était puisque vous indiquiez qu'elle devrait être mise sur les fonds baptismaux fin 2011, début 2012. Je voudrais savoir où cela en est.

J'aurais aussi voulu savoir si vous aviez des éléments par rapport à la statutarisation, question sur laquelle on est déjà revenu à de nombreuses reprises. Par rapport aux mesures de soutien à cette statutarisation que l'on avait prises, voit-on un effet positif qui permet d'améliorer le taux de statutaires dans les communes ? C'est un vrai problème. C'est aussi en lien avec les pensions, mais on a déjà eu l'occasion d'en discuter précédemment.

Par rapport au droit de tirage, mon collègue Olivier Saint-Amand intervient régulièrement sur le sujet et soutient fortement cette politique. On est ici dans la dernière année avant l'évaluation puisqu'il faudra mener l'évaluation de ce droit de tirage. En opposition avec ce que M. Wahl évoquait, c'est-à-dire la « subsidiologie » et le fait que l'on doive systématiquement venir chercher des subsides, avec un rapport de la Cour des comptes qui assez éloquent sur la difficulté de voir clair sur la manière de subventionner les pouvoirs locaux, il me semble qu'il y aura des choses à faire en la matière. C'est à mettre en lien avec une partie de la DPR qui, vous le savez, me tient assez à cœur, notamment quant aux bassins de vie. Une note assez intéressante de l'Union des villes et communes est sortie et évoque l'idée d'avoir également des contrats de territoire. Dans le cadre de ces contrats de territoire, il s'agit d'avoir une « critérisation » pour avoir des montants clairs, précis et pluriannuels qui permettent de faire une projection pluriannuelle des différents budgets communaux. Comme M. Wahl l'a dit, je pense que l'année 2012 n'est pas tellement l'année qui va poser problème, mais l'année 2013 risque d'être vraiment difficile. Dans ce cadre-là, il aurait été intéressant d'avoir une vue beaucoup plus globale.

Voilà quelques remarques qui me semblent montrer que l'on a des difficultés, mais que les pouvoirs locaux, via la région - parce que le Fédéral a généralement tendance à abandonner ses charges au détriment des pouvoirs locaux -, ont bien pris en compte cette dimension et que les engagements sont respectés.

M. le Président. – La parole est à M. Bouchat.

M. Bouchat (cdH). – Je voudrais d'abord féliciter la Cour des comptes pour son esprit de synthèse.

Je voudrais répondre, si vous me le permettez, à M. Wahl, parce que je trouve que ses suggestions formulées à l'improviste ne manquent pas d'intérêt, loin s'en faut. La bouteille est-elle à moitié pleine ou à moitié vide ? Je vous dirais qu'elle est plutôt à moitié pleine parce que, Monsieur le Ministre, vous avez obtenu, dans un contexte très difficile, le respect de la DPR. Je sais que vos collègues, d'une manière féroce, voulaient vous en empêcher ! Il faut que ce soit dit.

Je constate que l'on a augmenté le Fonds des communes d'une manière respectueuse de la DPR. Dans ce contexte très difficile, cela donne beaucoup plus d'autonomie aux communes ; une bonne

commune a toujours des projets d'avance, elle oriente son activité dans cette ligne d'horizon qui est définie par la Région wallonne.

Le chantre était Charles Michel, pour cela. Vous avez continué. Je regrette, d'ailleurs, que vous vous inscriviez dans la continuité. Vous valez mieux, il faudrait peut-être vous inscrire dans la créativité !

Je ne vais pas enfoncer des portes ouvertes, Monsieur le Ministre, mais on ne sait pas ce que l'on va faire demain, réellement. J'ai téléphoné à votre cabinet pour avoir des éclaircissements. Vous rendez-vous compte de la valse hésitation pour le Fonds des pensions, l'ONSS-APL ? Vous n'y êtes pour rien. Le personnel communal statutaire - vous en avez dit un mot -, c'est quand même vous. À côté de ces ouvriers qui travaillent, qui sont nommés et qui ont une pension proméritée sérieusement intéressante, il y aura tous ces APS, que vous dirigez également et qui n'en auront pas de bonne. Y aura-t-il un second pilier ?

On peut intervenir tout le temps. On me demandait, dans ma zone de police - excusez-moi, je vais le dire comme M. Wahl, je ne vais pas verser dans le sous-localisme -, 15 % d'augmentation et c'est énorme. Je téléphone à votre excellent M. Dubois, qui est à votre droite, il me dit : « Non, comptez sur 3 % ». Je revois le commissaire divisionnaire - vous me direz qu'on n'en a peut-être pas besoin, mais il est en train de perdre la tête -, et il me dit qu'il ne sait pas. Dans votre circulaire, il est indiqué 2 % ! Tout est « à la selon ». On ne sait pas, demain, ce que nous allons gagner, perdre, comment nous allons nous situer. Il faut donc que l'on sache, à un moment donné !

Vous n'êtes pas Mme Soleil et vous ne pouvez pas avoir la clé. Mais n'y aurait-il pas moyen d'avoir une cellule de coordination avec à peu près tous les partis représentés ? Je parle de quatre à cinq personnes. Là, je rejoins ce qui a été dit à tous les niveaux de pouvoir. Je rejoins même ce que M. Disabato a dit. Je vois les députés permanents qui se promènent avec le chéquier en poche, pendant que les communes sont en train de se serrer la ceinture pour essayer de boucler leur budget. N'y a-t-il pas moyen de leur reprendre de l'argent ? Vous connaissez ce débat et vous ne voulez absolument pas l'ouvrir. Je comprends qu'il y ait la butte des baronnies à respecter. Il faudrait quand même qu'on envisage tout cela !

Au moment où vous voulez diminuer les subventions aux communes, compensées par une augmentation du Fonds des communes, je ne comprends pas ce qui se passe avec IDETA. Je ne sais pas ce qu'est IDETA. J'apprends que c'est une intercommunale de développement économique du Tournaisis. Est-ce le développement économique ? Si c'est le cas, pourquoi n'est-ce pas d'abord dans le budget de M. Marcourt ? Pourquoi est-ce dans le vôtre ? Est-ce une manière de contourner une difficulté financière ? Je voudrais bien savoir pourquoi. Mais d'un côté, diminuer d'à peu près 20 millions l'aide aux communes dans les subventions et donner de l'autre côté 20 millions à une intercommunale, cela me paraît étrange comme coïncidence.

Monsieur le Ministre, je ne vais pas être beaucoup plus long. Je vous dirai simplement que Joseph Michel a créé la fusion des communes, qu'il a voulu des communes plus fortes, plus autonomes, plus indépendantes. Je pense que votre volonté, avec le droit de tirage, s'inscrit dans cette volonté. Je sais que la tutelle a bien évolué dans le rôle autant de conseiller a priori que de censeur a posteriori. Je crois que tout le monde ici se félicite de l'excellence des relations que l'on peut entretenir avec la tutelle. Mais, Monsieur le Ministre, la tutelle et les marchés publics, cela devient infernal ! Il faut qu'on dispose de hauts universitaires pour faire des adjudications. Cela nous empêche de saisir à deux mains des opportunités qui feraient gagner de l'argent aux communes, donc, aux contribuables. Je vous en prie, ces décisions-là ont été prises par votre prédécesseur dans un contexte où une partie du pays était à mal en raison d'une mauvaise gestion des finances communales dans une seule commune. Et on a pénalisé toutes les communes par un excès de prudence ! Je crois que cette loi sur les marchés publics doit être revue, en accordant aux communes l'a priori - comme l'ont dit certains - de la confiance.

Je ne serai pas beaucoup plus long. Je répéterai simplement qu'il faut absolument qu'on ait des provisions - et ce sera le mot de la fin. Une provision, Monsieur le Ministre, en principe, on ne peut pas y toucher sans une décision du conseil communal. Si vous aviez des circulaires pour indiquer les tendances aux communes, des provisions que l'on obligerait les communes à constituer pour demain ... Vous ne savez pas ce que va coûter l'ONSS-APL demain. On doit tendre vers 50 %, vous prévoyez d'arriver à 41,5 % pour les pensions. Puis, brusquement, on a une autre circulaire : 1,5 % pour 13 et 14.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Merci, tant mieux, mais cela va quand se profiler à l'horizon, tout cela. Alors, pour éviter une catastrophe, je crois qu'on devrait tout doucement développer une vision à moyen terme et obliger les communes ou les aider à constituer des provisions pour pouvoir consentir des dépenses très importantes dans les deux ou trois ans à venir.

Sinon, on va se heurter à un mur. Je pense que cela créera un malaise dont on aura du mal à se remettre. En tout cas, je vous félicite «d'avoir tenu la dragée haute» à tous vos collègues puisque vous avez augmenté sensiblement le Fonds des communes et ainsi respecté votre engagement. Cependant, je ne vois pas l'utilité de maintenir IDETA et de nous retirer 20 millions. C'est bien cela le deal. Je ne comprends pas ce choix mais vous allez me l'expliquer.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Oui, les chiffres c'est une chose, mais c'est le principe qui m'intéresse. Je n'ai rien contre IDETA. J'espère qu'elle ne travaille pas sur Mouscron, comme cela, M. Yzerbyt ne sera pas choqué.

M. le Président. – La parole est à M. Yzerbyt.

M. Yzerbyt (cdH). – Il s'agit bien de l'IDETA avec laquelle l'IEG, qui couvre Mouscron-Comines-Estaimpuis, n'est pas encore fusionnée, au grand dam de certains.

Je m'inscris pour rebondir sur les propos de M. Bouchat. Monsieur le Ministre, vous avez permis dernièrement, avec des chiffres additionnels à l'impôt des personnes physiques, de constituer des provisions et de faire exceptionnellement une modification budgétaire avant le 30 novembre 2011.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

C'est intéressant, mais je rejoins là aussi M. Bouchat, concernant cette technique de provisions. Sans doute faut-il permettre à certaines communes de le faire car, aujourd'hui, les bonis antérieurs et le tiers boni peuvent servir dans certains budgets, mais des questions restent en suspens.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Effectivement, quand on clôture un compte, on peut essayer de provisionner ; le compte est peut-être moins bon mais on dispose de provisions. Il faut permettre cette possibilité et la garder à l'esprit, sachant que les communes doivent quand même, de temps en temps, faire «le topo» quant à leur irrécouvrable et à leurs droits constatés non-perçus. S'ils les laissent historiquement comme étant des droits constatés, cela faussera énormément, à un certain moment, le boni réel.

Je vous remercie aussi par rapport au Fonds des communes et aux compensations. Néanmoins, je reste un peu inquiet. Le Fonds des communes est repris dans les décrets régionaux. Par cette disposition, vous répondez clairement à la DPR et vous la respectez, les communes ne peuvent que vous en féliciter.

Vous essayez de compenser certaines décisions du régional quant au Plan Marshall. Toutefois, j'ai ici une simulation, mois par mois, de mes additionnels et en termes de précompte immobilier : je constate que pour les cinq premiers mois, on m'a mis en négatif. Le montant des recettes était négatif, ce qui veut dire qu'on a rectifié les apurements du passé récent pour un montant qui dépasse les recettes comptabilisées dans le mois de mars. Cette situation a perduré en mars, avril et mai. De plus, on a remboursé de l'argent sur des cotisations en réclamation. Cela signifie que le SPF finances est en train, de son côté, de rectifier des donnes historiques en matière de précompte immobilier qui, pourtant, sont encore quelque part dans des droits constatés.

Je sais que, quand une commune a son compte en négatif, elle peut aller jusqu'à l'inscription de 90 % ou 95 % des droits historiques en matière d'impôts, mais je voudrais quand même qu'un jour, on puisse être certains que cette écriture ne soit pas qu'une simple écriture !

Pour ma part, je constate que fin novembre, il me manque quelques millions en matière de précompte immobilier par rapport au SPF finances. Je ne vous en tiens pas rigueur, Monsieur le Ministre, mais clairement, je suis content de voir que les dotations régionales en fonds des communes arrivent et que les compensations sont là aussi. Cependant, cela ne me rassure qu'à moitié puisque du côté du Fédéral, l'additionnel aux personnes physiques et les précomptes immobiliers restent difficiles.

Même si vous permettez cette modification budgétaire au 30 novembre parce que les chiffres du Fédéral sont meilleurs grâce à une perception plus rapide de l'impôt, je vous dirai que je suis comme Saint-Thomas et que je verrai cela fin janvier lorsqu'on aura le dernier décompte du mois de décembre en matière d'additionnels.

Par rapport aux compensations, je suis parfois étonné de constater que certaines allocations de base restent identiques. En effet, j'ai l'impression que ces compensations varient quand même au cours des années. Je suis donc un peu étonné que l'une d'entre elles, l'AB 43.18.22, reste identique alors que cela évolue par rapport aux droits constatés que vous nous envoyez, notamment à Mouscron.

Je me joindrai également à l'intervention de M. Onkelinx concernant l'intercommunale IMIO. Je comprends certainement l'objectif de cette nouvelle intercommunale puisque je faisais partie de Qualicité qui était à l'initiale. Je rappelle qu'il s'agit en effet d'une fusion de Plone et de Qualicité.

Pour avoir suivi les débats, l'analyse et tout le cheminement de cette nouvelle intercommunale issue de la refonte de ces deux organes, permettez-moi d'attirer votre attention quant au *business plan*. Je ne crois pas qu'à la fin de 2014, le *business plan* de la nouvelle intercommunale permette de dire qu'il ne faudra pas une nouvelle subvention complémentaire.

Si vous vous succédez à vous-même, vous aurez donc la lourde charge de trouver, chaque année, cette allocation. Il faudra y être attentif. C'est une intercommunale qui aura, selon ce *business plan*, continuellement besoin de l'aide de la Région wallonne.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Oui mais, le *business plan* de Qualicité permettait d'arriver à une certaine autonomie.

Je ne vais pas refaire le débat concernant IDETA. Cette intercommunale se trouvant dans ma région, je laisse aux autres députés le soin de poser des questions, y compris à la Cour des comptes.

J'aimerais également aborder un point, qui ne vous est pas propre, Monsieur le Ministre, puisqu'il concerne les différentes aides en matière de conseillers logement, de conseillers environnement ainsi que les chefs de projet ZIP. L'allocation par chef de projets reste identique. Or, je voudrais signaler que pour les communes, les charges augmentent, notamment au niveau salarial. Je peux comprendre qu'on n'en fasse pas directement une priorité, mais cela signifie que l'écart s'agrandit entre la dotation réservée à ce type de personnel et le salaire que nous devons leur donner.

Plus particulièrement, je souhaiterais aussi aborder les programmes de transition professionnelle. Pour ce faire, je reviens à l'AB 41.04.40. Quels sont vos projets ? S'agit-il de PTP que vous mettez à disposition des communes ?

J'aimerais aussi souligner la diminution de l'AB concernant la revitalisation urbaine qui passe de 6 à 5 millions. Pourriez-vous me préciser quel est le taux maximum par opération de revitalisation afin de déterminer si cela risque de ralentir certains projets.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Ministre, j'avais quelques questions et quelques précisions à vous demander notamment par rapport au CGT et à différentes allocations. En 2011, on notait une augmentation des crédits pour les frais de voyage et de déplacement. Je mets cela en lien avec les études, documentation, réunions, relations publiques qui ont aussi connu une forte augmentation en 2011. Pourriez-vous faire le point sur tout ce qui a été réalisé en termes de missions, notamment à l'étranger, grâce à cette augmentation ?

Ces missions ont-elles pu apporter des points positifs dans le cadre du tourisme tel que développé chez nous, notamment dans la gestion des infrastructures touristiques, le développement de produits régionaux ou encore les demandes d'agrément ou de classement? Y a-t-il eu une avancée positive par rapport à tout ce qui a été accompli dans ce domaine ?

En ce qui concerne plus spécifiquement la subvention de fonctionnement dédiée à l'organisme agréé en charge de la gestion du label « endroits de camp », je remarque une augmentation. Qu'est-ce qui la justifie ? Est-ce du personnel supplémentaire ? La justification évoquant un plan à cinq ans, j'aurais voulu un peu plus de précisions.

Concernant les subventions de fonctionnement aux maisons du tourisme, on voit aussi une augmentation. Il avait été question de rationaliser les opérateurs du tourisme et de recadrer les missions de chacun. Or, on voit que les subventions sont en augmentation chez tous les opérateurs. Qu'est-ce qui explique ces hausses ?

À la subvention reprise à l'allocation de base 33.07 - Réalisation des balisages, on opère une réduction alors qu'on envisage une prise en charge plus importante de demandes. Pourriez-vous m'expliquer comment vous comptez organiser plus de balisages avec moins de moyens ? Y a-t-il d'autres allocations prévues à d'autres endroits et qui auraient échappé à notre attention ?

Votre budget prévoit également une subvention exceptionnelle pour Mons, capitale culturelle 2015. Cette subvention est relativement conséquente. Pourrait-on, à un moment donné, faire la synthèse de tout ce qui est prévu dans le cadre de cette opération ? Il semble qu'on soit occupé à amasser des budgets puisqu'on demande également aux communes hennuyères de participer à cet événement alors que l'ensemble de mes collègues ont précisé les difficultés que connaissent toutes nos communes. Il ne faudrait donc pas qu'on presse le citron un peu plus fort ! Il me paraît intéressant d'avoir plus de renseignements en la matière. Voilà un premier tour de piste que je voulais faire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Président, chers collègues, merci pour cet ensemble de questions. Je vais d'abord, si vous le permettez, répondre directement à un problème très ponctuel qui est le crédit des 2 millions d'euros à la page 41 de l'AB 51.01, question posée par MM. Disabato et Bouchat.

Je me permets de préciser, en réponse à cette remarque, que ledit article 42 a été modifié afin de prendre en charge le type de subvention visé par l'AB 51.01.

En effet, l'autorisation suivante reprise au budget des dépenses 2011 — Subventions au Centre régional d'aide aux communes dans le cadre des investissements communaux d'intérêts publics supralocaux a été complété dans le cadre du présent projet de budget pour y inclure, en plus du CRAC, les pouvoirs locaux parmi les bénéficiaires.

Si cette modification n'est pas suffisante et s'il semble à la cour plus pertinent de citer le bénéficiaire de la subvention dudit article 42, une modification pourrait être apportée au texte lors de l'ajustement 2012 puisque je précise que le calendrier d'exécution n'entraîne pas d'engagement budgétaire dans le premier semestre. J'aurai évidemment le temps d'adapter le libellé à la remarque que la cour a justement formulée.

Mes chers collègues, si vous me le permettez, je débuterai par une remarque d'ordre général. Je suis bien entendu le ministre de tutelle des communes, mais j'ai souvent l'impression qu'à ce stade, tout ce qui se passe à l'intérieur des communes peut faire l'objet d'interpellations à mon égard au sein de ce parlement.

Il est certain que toutes nos politiques se déroulent à l'intérieur d'une commune puisque notre territoire est maillé de cette façon. Cependant, vous me chargez d'un certain nombre de questions qui touchent soit à des collègues, soit au Fédéral. M. Wahl évoquait ainsi le logement, la santé ou encore le financement des maisons de repos. Je peux d'ailleurs partager un certain nombre de vos avis sur la longueur des procédures ou sur la nécessité du droit de tirage dans certains domaines, même si je répète que tous les domaines ne se prêtaient pas forcément au droit de tirage. Pensons notamment aux infrastructures sportives. S'il devait y avoir un droit de tirage, ce serait sur des bassins de vie et non pas à l'intérieur des communes.

Concernant le Fédéral, j'ai ainsi relevé des questions relatives au financement des services incendie, relativement à une possible régionalisation. Je ne suis pas le bon Dieu, je ne saurais pas vous le dire. La question relative au financement des pensions et à leur modèle ne manque pas d'éveiller mon intérêt comme le vôtre mais reconnaissons qu'aujourd'hui, je ne suis pas en capacité d'intervenir dans la matière, bien que j'aie effectivement la statutarisation du personnel dans mes compétences. Ce sont les affres de la régionalisation qui font que le financement des pensions est au Fédéral et le statut du personnel à la région. Je ne peux que constater cette nécessité de coordination entre les deux niveaux de pouvoir. Mais il faut avouer que pour le moment, au niveau du pouvoir fédéral, nous sommes dans l'attente d'un certain nombre de décisions. Je ne vois pas avec qui on pourrait se concerter pour l'instant.

Vous poursuiviez avec des questionnements forts légitimes quant au financement des zones de police ou encore sur le précompte immobilier dont la perception reste fédérale. À de nombreuses reprises, mon collaborateur ne me démentira pas, j'ai reconnu qu'il s'agissait d'un impôt tout à fait désuet, dépassé et qui plus est, dégressif. Plus vous êtes pauvres, plus vous payez, dans la mesure où moins vous disposez de revenus, plus la part consacrée au logement est importante dans le revenu total. Une réforme fondamentale s'impose donc. Mais aujourd'hui, les incertitudes de perception auxquelles vous faites allusion ne dépendent pas de mon chef, mais bien de l'administration fédérale. Je rappellerai également à M. Bouchat que je ne suis pas compétent pour la loi sur les marchés publics, je ne suis compétent que pour le contrôle.

Comme je l'ai toujours dit, quand la partition est mauvaise, il ne faut pas tirer sur le pianiste. J'ai une mauvaise partition que j'essaye de jouer au mieux. L'administration wallonne contrôle une loi qui n'est pas de son chef mais bien du Fédéral et qui plus est, convenons-en, consiste en une déclinaison de directives européennes.

En tant que ministre des pouvoirs locaux, je garde un œil attentif sur le fonctionnement des communes et je partage un certain nombre des inquiétudes dont MM. Onkelinx, Disabato, Wahl et Bouchat ont fait état. Croire que la crise mondiale n'aura aucune influence sur les communes est un leurre. Il faudra donc essayer de mesurer son impact potentiel pour en atténuer les conséquences dans les compétences qui sont les nôtres et ce, sans entrer dans une régionalisation larvée en reprenant les compétences d'autres niveaux de pouvoir.

Deuxièmement, suite à la crise institutionnelle qui semble aujourd'hui trouver solution, comme nous l'espérons tous, nous devrons faire face à un transfert de compétences qui aura une influence sur les communes. Vous avez cité la politique des grandes villes, je la reprendrai donc à titre d'exemple. Sera-t-elle transférée ? Il semblerait que

ce serait le cas. Avec quels moyens ? Je n'en sais pas plus aujourd'hui. Nous attendrons la fin des négociations. La Région wallonne pourra-t-elle prendre le relais en cas d'insuffisance de moyens ? On peut en débattre car il faudra déterminer sur quels crédits et au détriment de quelles autres politiques. Il faut être cohérent. C'est soit en augmentant ses recettes, sa propre fiscalité, soit en faisant des choix à l'intérieur de ses politiques. Comme vous le savez, je tiens au langage de la vérité et il peut apparaître que des politiques seraient moins importantes que d'autres. On peut en débattre, mais ce n'est pas à moi de le décréter.

Enfin, il faut aussi de la cohérence. Suivant que l'on participe à un niveau de pouvoir ou non, on peut avoir des analyses différentes. Convenons-en, on le ferait tous. Ainsi, j'entends M. Neven plaider pour une attention de ma part et de la part du gouvernement aux situations des communes tandis que M. Reynders, dans la définition de la trajectoire, estime que l'Entité II n'en supporte pas assez. L'Entité II, ce sont les régions et par définition, les communes. Plus on transférera de la trajectoire du Fédéral vers l'Entité II, plus le risque d'impacter les communes sera important, au-delà du risque d'impacter les régions.

À l'inverse, nos amis d'Écolo pourraient tenir un autre langage. Tout cela, je l'accepte, mais ne me rendez pas responsable d'un certain nombre de choses qui ne sont pas de mon fait.

Pour en venir aux réponses précises, vous avez posé une question, Monsieur Neven, à propos de l'AB 63.01 - Travaux subsidiés. Effectivement, j'ai épuisé la totalité de mes crédits en engagements et il restera quelques dossiers à engager en 2012. Je suis en insuffisance de crédits, c'est-à-dire que les pouvoirs locaux ont bien travaillé.

Vous m'avez posé la question de l'encours, c'est un véritable problème. Je le dis à chaque fois que je le peux. La seule chose sur laquelle je ne peux pas être d'accord avec vous porte sur l'augmentation de l'encours. Depuis Charles Michel, l'encours a même diminué ! Depuis ma prise de fonction, j'ai fait le maximum pour ne pas laisser une dette aux générations futures. Pour diminuer cet encours, j'ai d'ailleurs obtenu un mécanisme du CRAC de 30 millions qui est aujourd'hui consommé à concurrence de 16 millions.

Une part de responsabilités de l'encours est sans doute due aux différences entre les moyens d'engagement et de paiement qui sont systématiques. Ce n'est pas la Cour des comptes qui me contredira sur ce problème. Il est dû aussi aux pouvoirs locaux eux-mêmes qui mettent parfois un temps infini à rentrer des dossiers complets. Je le vois dans les travaux subsidiés. Il est difficile de le prouver, mais on voit déjà ce phénomène dans des mécanismes simples, comme le droit de tirage ou les dégâts d'hiver, qu'en toute sincérité, nous n'avons pas encore fini de payer, les communes ne nous ayant pas encore rentré leurs dossiers. Je ne suis que le comptable.

Ces retards créent aussi de l'encours. Ce n'est pas une critique, les 262 communes wallonnes sont 262 cas particuliers, certaines sont plus rapides que d'autres. Vous voyez qu'un mécanisme simple, Monsieur Bouchat, comme les dégâts d'hiver, peut engendrer des retards. Aujourd'hui, force est de constater que tous les paiements n'ont pas encore été effectués en raison de dossiers non complétés. Il y a une responsabilité des communes, me semble-t-il.

Vous avez parlé du droit tirage dont je suis un fervent partisan. Toutefois, pour être nuancé, je pense qu'il ne s'applique pas à toutes les politiques, en tout cas pas à l'échelle communale. La politique des sports s'y prête très mal. Il faut aussi laisser le soin au Gouvernement wallon d'impulser un certain nombre de politiques.

Ceci dit, j'ai le courage de mes opinions et je partage, comme vous Monsieur Bouchat, l'idée que l'on ne va pas assez loin en la matière et que le financement général des communes aurait tout à gagner par le transfert des moyens soit vers le Fonds des communes, soit vers un fonds particulier qui pourrait être le droit de tirage étendu à certaines des compétences de mes collègues.

En ce qui me concerne, le droit de tirage est repris dans un projet pilote. Il est encore à mon sens trop lourd et pas encore assez efficace. J'ai demandé une évaluation et je viendrai avec celle-ci devant le parlement. Je proposerai alors des mécanismes de correction dans le cadre décrétal.

Je pense que l'administration reste un peu trop jacobine dans le contrôle, même si celui-ci est bien nécessaire. Quand on vient contrôler la couche de tarmac ou donner un avis aux communes qui disposent d'un certain nombre d'ingénieurs pour le faire, je crois que nous allons un peu trop loin. J'ai donc entrepris une évaluation de ce mécanisme, M. Bouchat l'a souvent souligné et je l'en remercie. Le fait de procéder par projet pilote, et non pas par voie décrétale, nous donne l'occasion d'apporter un certain nombre de corrections. Un texte n'est jamais qu'une œuvre humaine et, malgré la bonne volonté des uns et des autres, il peut donner lieu à certaines erreurs d'application. Il faut pouvoir le corriger. Cette phase pilote permettra de le faire.

Par rapport à l'ambition de la politique de la ville, la revitalisation et la rénovation urbaines souffrent

d'une insuffisance récurrente de moyens. Je viens du MAPIC où j'ai accompagné un certain nombre de villes. Quand on sait que le budget de la Région wallonne est globalement de 11 ou 12 millions d'euros pour l'ensemble de la politique de rénovation et de revitalisation urbaines, alors que le moindre projet d'un opérateur privé avoisine les 200 millions d'euros, vous vous rendez compte de l'effet levier de la région.

Ceci dit, les opérateurs interrogés me disent que plus que des moyens financiers, ils ont besoin de sécurité juridique et de simplification de procédure. Aujourd'hui, lorsqu'un quartier est à rénover et que la commune décide de mener une opération de rénovation urbaine, le projet est accepté, l'auteur de projet est désigné, l'investisseur privé est prêt à investir et puis, vous avez un de ses concurrents qui achète, au milieu de l'îlot, un immeuble, et vous avez une procédure bloquée pour 20 ans, c'est un souci !

Les investisseurs privés intéressés me disent que certes, ils ont besoin de moyens, mais que ce n'est pas avec les 12 millions de la Région wallonne qu'ils pourront rénover l'ensemble de l'urbanité. Par contre, ils sont demandeurs d'une réflexion sur la simplification des procédures.

Peut-être que l'expression n'a pas plu à tout le monde, mais j'avais dit qu'il manquait au Plan Marshall - qui est pour moi une réussite fondamentale en Wallonie - une deuxième jambe qui était le plan Marshall urbain. Quand je dis urbain, ce n'est pas forcément les grandes villes. Il ne faut pas opposer la ruralité et la ville, je pense que ce n'est pas le sens de mon propos. Il y a des pôles urbains et un certain nombre de moyens privés à mobiliser. Pour ce faire, il faudrait que l'on réfléchisse sincèrement à la procédure dans le même esprit que pour le Plan Marshall qui prévoit un décloisonnement et une centralisation de toutes les politiques vers un objectif unique. Je pense que c'est sans doute une des conclusions du colloque des 6 et 7 octobre organisé sur la mise en place des « Bassins de ville, bassins de vie ». Ce débat devra nourrir les débats du gouvernement et du parlement. Je dois revoir la DGO4 pour voir où en sont les conclusions.

Concernant la baisse des crédits, Monsieur Neven, j'essaye, tant que faire se peut, de jouer ce que j'estime être mon rôle, c'est-à-dire de transférer des crédits en sous-utilisation dans d'autres secteurs. Au budget 2011, j'ai donc augmenté les crédits de 5 millions d'euros pour la rénovation-revitalisation urbaine parce que j'avais du non-consommé autre part. C'est de l'ingénierie budgétaire - mon collaborateur m'aide dans la définition de ces transferts. Il s'agit de ne pas laisser de non-consommé dans les pouvoirs locaux, ce qui va me permettre de répondre à une autre question et d'utiliser tant que faire se peut tous les crédits réservés aux communes. Si, à un moment, je ne sais pas engager ces montants, je devrais les transférer à des endroits où j'ai des dossiers, quitte à recompenser l'année d'après. Je pense que c'est une ligne politique efficace.

Tout cela pour vous dire que mes crédits impliquent de nombreux droits de tirage ainsi que des subsidiations de la Région wallonne de plus en plus affectées.

Je ne peux vous démentir, j'ai présidé l'Union des villes et communes où j'ai dénoncé cette situation à de nombreuses reprises. Mais cette question ne réside pas dans les crédits du ministre des pouvoirs locaux. Ainsi, 99% de mes crédits, et encore plus depuis que j'ai fait le droit de tirage, sont des crédits automatisés. Cependant, il reste un certain nombre d'enveloppes budgétaires non dédicacées car il faut aussi pouvoir permettre certaines orientations et éviter les sous-consommations.

C'est pour cela aussi, et je réponds à M. Wahl, qu'un certain nombre d'appels à projets arrivent tard. Pour ma part, ils sont au nombre de trois et concernent des enveloppes relativement modestes : le plan Cantonniers, le plan Trottoirs et les cimetières.

Évidemment, je ne sais initier ce type de circulaire que lorsque j'ai une idée relativement correcte du non-consommé dans les travaux subsidiés ou dans d'autres lignes de crédits. J'essaye alors de les réaffecter, avec la contrepartie de leur arrivée tardive dans les communes. Je pourrais laisser les crédits en non-consommé et ne pas lancer de circulaire, rien ne m'y oblige ! En outre, s'agissant de l'utilisation du non-consommé, je ne peux évidemment pas pérenniser ces montants. Ce n'est pas l'envie qui m'en manque, mais ce ne serait pas correct.

Il faut donc accepter que dans le budget qui est le mien, qui regroupe les travaux subsidiés, les droits de tirage et le Fonds des communes - tout cela pour plus de 1 milliard d'euros -, il reste globalement une dizaine de millions d'euros en fin d'année.

Cela peut être 8, 6 ou 5 millions qui sont du non-consommé et avec lesquels, j'essaie de donner un coup de main aux communes. Je vous le dirai comme cela.

Malgré le court laps de temps - comme cela fait déjà 2-3 ans que je fais les mêmes - les communes, comme l'a dit M. Bouchat, s'y préparent tant en matière de trottoirs, que de circulaires cantonniers

ou cimetières. Les procédures sont simplifiées au maximum. Un seul formulaire est à remplir. Je ne peux pas faire mieux.

Pour 2012, une fois encore, je réponds en fonction des crédits disponibles en fin d'année. C'est de l'adaptation qui vise uniquement à donner des moyens supplémentaires aux communes. Je ne vois pas jusqu'où je pourrais pousser l'objectivation pour ne pas avoir cette petite marge qui n'est pas une marge de manœuvre ministérielle, croyez-moi. Ce n'est pas avec les 15 ou 20 dossiers que je vais signer que je me fais une grande publicité, mais c'est vraiment de l'efficacité. Il y a une marge sur laquelle il faut me permettre de pouvoir jouer. J'essaie toujours - et je veux bien m'en expliquer devant le parlement - d'avoir une répartition qui soit correcte en fonction des dossiers remplis par les communes.

Vu le franc succès rencontré, je pense que les communes s'y sont adaptées. À l'occasion d'une question orale ou écrite, vous aurez l'occasion de m'interroger, je le suppose, sur l'état de consommation de ces enveloppes. Croyez-moi, je les engage très vite parce que les dossiers, en général, sont prêts dans les communes.

En ce qui concerne le financement général des pouvoirs locaux, je vous demande juste de noter que dans un climat économique tel que vous l'avez décrit de manière brillante pour chacun d'entre vous et dans le contexte institutionnel incertain, l'enveloppe des pouvoirs locaux, globalement en financement non affecté, que ce soient les provinces, le CPAS ou le Fonds des communes, c'est une augmentation de 58,3 millions d'euros.

La Région wallonne, dans sa collégialité - je ne parle pas du ministre de tutelle -, protège ses communes. On ne constate pas toujours le même entrain du côté du Fédéral, j'en conviens, mais la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a et il y a aussi d'autres choses à financer en Région wallonne que les communes. Je pense notamment au Plan Marshall 2.vert. Il faut qu'on lui consacre certains moyens. Ce à quoi il faut ajouter des enveloppes affectées comme 1 million d'euros supplémentaire affecté à la statutarisation du personnel. Mon prédécesseur avait obtenu 7 millions de manière récurrente pour inciter les communes à la statutarisation. J'ai obtenu cette année une enveloppe d'1 million supplémentaire et veuillez noter que dans mes deux dernières circulaires, qu'elles soient circulaire «trottoirs» ou circulaire «cantonniers», il y a un bonus pour les communes qui atteignent un taux de statutarisation moyen, pour inciter à la statutarisation, étant entendu que, là aussi, j'essaie de faire ce que l'on me demande dans le cadre de la convention collective. Les faibles moyens de la Région wallonne ne peuvent en rien concurrencer les augmentations de coûts potentiels par le système des pensions et donc, je plaide avec force et depuis longtemps pour une réflexion générale. M. Bouchat a entièrement raison, en tout cas dans ce domaine où la région est responsable pour le statut du personnel et le Fédéral responsable pour les pensions, et il faut essayer d'harmoniser une ligne politique cohérente.

J'avais d'ailleurs parlé d'un statut modernisé de la fonction publique locale. Je sais que cela ne plaît pas non plus à tout le monde mais je pense qu'il faudra y réfléchir, il en va de notre responsabilité. J'essaie en tout cas de pouvoir assumer celle qui est la mienne.

J'ajouterai - cela n'a pas été relevé par les parlementaires - que la taxe additionnelle sur les SAED viendra, je pense, comme M. Onkelinx l'a relevé, dans certains cas, compenser les affres paysagères de l'industrialisation et peut-être même inciter un certain nombre d'industriels à s'occuper de leurs friches industrielles. Il y en a assez de la privatisation des profits et de la collectivisation des dettes. Quand vous laissez une friche industrielle après l'avoir exploitée et sans doute y avoir perçu quelques revenus intéressants, vous déménagez - je prends ce qui se passe à Seraing pour exemple - et puis, vous laissez à la collectivité le soin de remettre en état le site. Je pense que, là aussi - et je ne dis pas que c'est avec cet additionnel ni avec cette taxe sur les SAED que l'on va révolutionner le système - c'est un signe de soutien aux communes. Un signe aussi au monde industriel, via cette taxe. Cela coûte des milliards, évidemment.

M. Onkelinx (PS). – Pour Seraing, il s'agit de centaines d'hectares.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Concernant la compensation du Plan Marshall et sa pérennisation. D'abord, Monsieur Neven, il y a un décret. La base la plus solide reste celle-là. Nonobstant, l'augmentation constante des compensations du Plan Marshall va inciter à une réflexion. J'en suis intimement persuadé. Elle n'est pas sur la table à ce jour mais je me permettrai de dire, avec une pointe d'humour, qu'il est piquant de constater que c'est vous qui voulez rouvrir le débat sur la taxation des entreprises, parce qu'il s'agit de cela évidemment. Soit on compense, soit on taxe.

Voilà, c'était la paix fiscale, c'était le Plan Marshall. C'est le Plan Marshall, c'est la paix fiscale. Une des bases, c'est la suppression des taxes anti-économiques et la compensation par la Région wallonne.

Si on supprime la compensation et qu'on rouvre

le débat sur la taxation économique à votre demande, je n'ai aucun souci à l'entendre.

M. Neven (MR). – Tout cela est une question d'équilibre.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je ne vous critique pas. J'entends juste que vous êtes preneur - en tout cas, sans vouloir conclure à ce stade - de la réouverture d'un débat sur les revenus économiques pour les communes. Je le dis avec beaucoup de respect par rapport à votre remarque.

M. Neven (MR). – Vous interprétez mon raisonnement. Je dis qu'il faut un système où les communes, essentiellement dans le sillon Sambre et Meuse, aient des rentrées financières suffisantes.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je pense que vous transformez mon propos. J'ai juste dit à ce stade que sur votre initiative, et donc de votre groupe, on pourrait rouvrir un débat - ne parlons même pas de taxation - sur le revenu économique dans les communes.

M. Neven (MR). – J'ai déjà dit qu'il n'était pas normal que les compensations ne soient pas prévues dans un décret.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Elles sont dans un décret mais elles doivent être chiffrées chaque année, que voulez-vous que j'y fasse?

Comme la région ne fait pas tourner la planche à billets, on est bien d'accord, à un moment, si vous supprimez une forme de revenus et que vous demandez une compensation, quelqu'un doit bien payer cette compensation. Ce n'est pas le saint-Esprit ! Cela ne me heurte pas qu'il y ait un débat sur le financement des communes quant à la participation des différentes catégories. Ce n'est pas heurtant, Monsieur Bouchat. Il faut que nous osions ce débat à un moment donné. Je suis heureux que ce soit sur votre initiative.

La simplification, j'en ai parlé. Le droit de tirage, j'en ai fait suffisamment état mais sachez que dans d'autres dossiers, on simplifie et le dossier avance. Vous avez fait référence à la tutelle. M. Bouchat y a fait référence. La loi sur les marchés publics, il ne m'appartient pas de la transformer. Mais, concernant la tutelle, j'ai passé un point sur la simplification de celle-ci la semaine passée au Gouvernement wallon. Il y a une note qui a, pour autant que la notification soit acceptée par tous, passé le stade de la note d'orientation au gouvernement. Je m'en expliquerai devant le parlement quand vous le souhaiterez. Il n'y a vraiment aucun souci. Je pense que c'est évident.

J'en viens à la dématérialisation. On a fini le processus de l'e-tutelle. Il s'agit de 21 communes pilotes pendant 1 an. Aujourd'hui, nous sommes prêts à dématérialiser les transmissions d'actes entre la tutelle et les communes à grande échelle. Évidemment, tout cela nécessite un accompagnement. Il ne suffit pas d'envoyer un programme dans les communes et mon ambition, je l'ai dit, est d'essayer d'avoir la moitié des communes sous e-tutelle d'ici 2014.

C'est un schéma qui devra être poursuivi.

Quant aux provinces, j'ai fini une partie du dossier qui concerne la diminution du nombre d'élus. On termine les partenariats sur base d'une enquête dans chacune des provinces encadrées par le professeur Behrendt de l'Université de Liège. J'aurai les résultats le 15 décembre prochain.

D'autre part, j'ai proposé un transfert de compétences. Dans le cadre du décret tutelle, vous verrez que je propose notamment, et je vous lève déjà un coin du voile, de supprimer la tutelle du collège provincial sur la tutelle d'approbation et notamment sur les budgets. On gagnera déjà un mois, mais j'ai mis sur la table avec mon collègue Benoît Lutgen, j'insiste, le transfert des compétences des voiries; dossier qui, actuellement, est en discussion, pour le dire pudiquement. D'autres diront qu'il est bloqué. Je suis à la disposition de chacun des ministres pour travailler dans le cadre de ses compétences en matière de transferts potentiels.

Je rappelle à cette noble assemblée que je ne peux pas travailler sur le transfert des compétences tout seul et que, chaque fois, j'ai besoin du ministre fonctionnel. En matière de logement, d'énergie, de relations internationales, je ne suis pas compétent et je m'imagine mal m'occuper des sociétés de logements sociaux à la place de mon collègue Nollet sous prétexte que cela a une influence au niveau des pouvoirs locaux. Idem pour les provinces. Nous avons besoin d'un travail en commun mais Benoît Lutgen et moi-même sommes prêts sur les voiries, avec un beau dossier ! J'espère qu'il pourra passer.

Sur le principe de confiance, Monsieur Wahl, je suis absolument d'accord avec vous. Je partage à peu près 90% de vos propos. Ceux de M. Bouchat également.

Effectivement, suite à un certain nombre d'affaires - dont je persiste à dire que c'était la pointe de l'iceberg et que l'on n'a pas vu l'iceberg tout entier -, le décret tutelle voté dans l'émoi de ces dossiers de 2007 a eu une tendance jacobiniste intense. Le principe de confiance est plus qu'un texte, c'est une mentalité. Je peux changer les textes mais les mentalités, cela prend parfois du temps. Je

pars du principe que l'on devrait faire plus confiance au travail fait par les pouvoirs locaux. Cette tendance à augmenter le contrôle, qui est plus qu'une tendance décrétale, croyez-moi, est réellement une question de mentalité. On est en train d'essayer de la modifier, mais ce n'est pas chose facile.

Concernant la simplification et la transparence, je rappelle le passé mais le cadastre des subsides existe aussi. Maintenant, toute commune peut vérifier les subsides possibles sur le site. Il est d'ailleurs énormément consulté. Il y a encore du travail en matière de simplification, j'en suis intimement conscient, mais moi-même n'ayant que 24 heures dans une journée, les gens de mon cabinet aussi, je pense que dans le Code de la démocratie, on avance.

Passage au gouvernement, décret tutelle, on avance ! Les tutelles, le cadastre des subsides, les provinces, un dossier en voie - je ne vais pas dire d'aboutissement - d'évolution constante.

Je vous remercie de la confiance, Monsieur Wahl, que vous indiquez à mon égard. À titre personnel, je pense que la Wallonie ne m'a pas attendu pour évoluer. Je pense à tous mes prédécesseurs, quelle que soit leur couleur politique. Les cimetières sont peuplés de gens indispensables, la région continuera à évoluer bien après moi.

J'espère juste, très humblement, avoir apporté une pierre à cet édifice de la simplification et du bon fonctionnement des pouvoirs communaux. En toute humilité, je ne vais pas révolutionner le système, j'essaie quelque peu de le faire évoluer. Cela manque peut-être d'ambition, mais j'ai aussi conscience des problèmes que cela peut poser. Je me suis fixé des balises, vous les connaissez. J'essaie de faire avancer les choses.

En ce qui concerne IMIO, des questions ont été posées. Il y a eu une assemblée générale hier, une réunion mise en place. On m'a parlé de la question des coûts. Évidemment, il y en a, mais nous finançons préalablement deux structures avec peu de possibilités de voir les crédits régionaux s'éteindre à terme. IMIO donne une perspective dans ce sens.

Je ne dis pas qu'en 2014, vous l'avez d'ailleurs dit , il n'y aura plus de financement régional, mais on voit dans le plan fixé que le financement régional, au fur et à mesure de la montée en puissance des communes dans l'intercommunale, va en baissant. On pourrait même inverser. Est-ce qu'il n'y aura plus jamais de financement régional ? Je suis bien incapable de vous le dire à ce stade. Notez que c'était une demande forte des communes d'avoir un interlocuteur qui sert d'interface entre eux et ce monde assez opaque pour le commun des mortels qu'est le monde de l'évolution des technologies. Je pense que nous devrons accepter l'initiative qui veut que la région doive continuer à aider et à porter ce projet. Nous évaluerons le résultat de la mise en œuvre d'IMIO dans un an ou deux.

J'en viens maintenant aux cimetières, c'est une question de M. Disabato. Il s'agit d'un reportage sur une chaîne de télévision qui évoquait la situation d'un cimetière, il faut le souligner, même si tout n'est pas parfait dans ce domaine.

M. Disabato (Écolo). – Il y en a d'autres. Cela pose question d'un point de vue sanitaire.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je ne veux pas croire que tous les cimetières de Wallonie sont dans cet état. Allez voir à Marche, Seraing ou Soignies. Il est incontestable que certains cimetières posent problème, je ne prétends pas que tous les cimetières wallons sont bien gérés, mais là on touche à l'autonomie communale. Rien n'empêche une commune de rentrer la rénovation des cimetières dans les travaux subsidiés. C'est permis et je ne vais pas aller dans chaque commune pour dire à leur place ce qu'il faudrait faire.

Il y a, en Wallonie, un Monsieur cimetière.

M. Disabato (Écolo). – C'est justement lui qui évoquait ce problème.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes, mais cela relève de l'autonomie communale. Je partage votre avis, s'ils ne sont pas en bon état, il faut les rénover. Cela relève de l'autonomie communale. Le ministre de tutelle n'est pas là pour gérer les communes à leur place. Il est là pour mener une enquête lorsqu'il y a lieu.

J'en viens maintenant à la modernisation de la gestion.

Je signale qu'il y a sur la table un ambitieux projet mené avec l'Union des communes et un certain nombre d'acteurs de terrain, la DGO5. Il s'appelle le programme stratégique transversal et sera proposé aux communes dans quelques semaines. Ce sera un outil de planification des décisions qui permet d'avoir des perspectives de planification en termes de gestion du personnel, de charge de fonctionnement, de dépenses de transferts et de dépenses de dettes. C'est un outil transversal chargé de regrouper différents plans existants, un outil de programmation stratégique avec sa déclinaison en plans opérationnels chiffrés. En tant que ministre, je suis là pour donner aux communes des outils pour moderniser leur gestion. Il faut coupler cela à la nécessaire modernisation du statut

des grades légaux. Dans la tutelle sur un certain nombre de fonctions, probablement sommes-nous allés trop vers Namur et pas assez vers les élus locaux en leur donnant les moyens nécessaires du contrôle. Nous en reparlerons.

On m'a interrogé sur les bassins de vie.

M. Bouchat (cdH). – Si vous me le permettez, concernant cet outil, je suis tout à fait d'accord, il faut une transversalité. Le problème, c'est que chaque fois qu'on ajoute un outil, on n'en supprime pas un autre. Cela me fait songer à des services de travaux où l'on achète un nouveau véhicule sans revendre l'ancien. Pour finir, on se retrouve avec un charroi et des réparations extraordinaires à réaliser. Si vous prévoyez un outil transversal, il faut supprimer quatre ou cinq outils déjà existants. Si vous ne le faites pas, vous chargez encore plus la barque !

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous avez raison, c'est pour cela que cet outil est dit « transversal ». Il permet de remplacer tous les autres. Je donne les outils, les communes s'en saisissent ou pas, cela relève de l'autonomie communale. L'outil est conçu pour remplacer tous les autres ou, en tout cas, les fédérer, mais je ne peux pas dire, par exemple, à la Commune de Marche, que sa méthode de gestion n'est pas la bonne et exiger qu'elle adopte la mienne. L'outil a été préparé avec plusieurs spécialistes. Vous verrez qu'il peut remplacer à peu près tout ce qui existe.

M. Bouchat (cdH). – Si je supprime des outils, je ne serai pas critiqué par la tutelle ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Non, c'est moi, la tutelle ! Je ne vais pas rentrer dans le détail de l'outil, mais je pense qu'il est extrêmement bien fait. Il a été mis au point par l'administration, l'Union des villes et communes et un certain nombre de professionnels de terrain, élus, secrétaires communaux, ingénieurs qui travaillent dans les communes.

Concernant les bassins de vie, oui, il faudra envisager la supracommunalité. Cela nécessite un aménagement de l'autonomie communale. Quand on a dit cela, on n'a encore rien dit. Il faut voir encore comment l'organiser et la finaliser. Le financement vertical, des autorités supérieures vers l'organisation de la supracommunalité, c'est facile de le revendiquer. Les entités supralocales demanderont de l'argent à la région et elle devra faire des choix. Par contre, la difficulté, c'est quand on va envisager des solidarités, des financements horizontaux. Nous avons déjà eu des débats ici, on m'a dit « Vous allez chercher chez les riches pour donner aux pauvres ». Ce n'est pas du tout mon objectif, mais il y a tout de même une certaine forme de solidarité horizontale qui doit s'installer.

En outre, je l'ai dit tantôt, il y a, en matière de rénovation urbaine, avec les partenariats publics-privés, une source de financement insuffisamment exploitée.

Les provisions, Monsieur Bouchat, vous y avez fait référence. C'est permis depuis longtemps. C'est une variable d'ajustement. La dernière circulaire sur l'augmentation de l'IPP y faisait explicitement référence. Maintenant, qui peut faire des provisions ? Ceux qui ont de l'argent !

(Réaction de M. Bouchat)

Il faut ne pas être en déficit en tout cas.

Les pouvoirs locaux, à un moment, doivent pouvoir se positionner. Ils sont souvent écartelés entre deux positions. S'ils ne sont pas suffisamment riches, ils demandent des moyens. D'un autre côté, ils font des provisions. S'ils font des provisions, c'est qu'ils sont suffisamment riches pour en faire. Je plaide pour les provisions mais, à un moment, il y a une question principielle qui se pose.

Concernant le tourisme, je pourrais vous faire part de l'état d'avancement des dossiers. Vous avez fait référence à Waterloo. Vous avez fait référence aux Barrages de l'Eau d'Heure, à Mons 2015. Un autre grand dossier qui a été omis dans le débat, c'est le dossier relatif à la guerre 14-18. Nous allons arriver en 2014, au centenaire de la Première Guerre mondiale, avec une influence des pouvoirs locaux, commémorations, et cætera, ce qui est à mon sens nécessaire, non pas pour plébisciter la guerre, mais pour transférer le devoir de mémoire et porter le message vers les générations futures. Je pense que c'est important. Il y a aussi un aspect de tourisme mémoriel non négligeable, surtout dans les pays anglo-saxons.

Si je dois entrer dans le cœur de chacune de ces politiques, comme Mme Pary-Mille m'a posé des questions à ce sujet, je préférerais, si vous êtes d'accord, vous inviter à l'évaluation de l'ensemble lors de « Destination 2015 » qui aura lieu à la mi-février à l'occasion du salon du tourisme à Charleroi. Avec tous les opérateurs, toutes les administrations, les membres de mon cabinet qui sont fortement impliqués, nous pourrons reprendre les 100 fiches point par point. On pourra vous faire état de la situation, vous expliquer pourquoi dans certains cas, on n'a pas pu avancer pour telle ou telle raison. C'est plus opportun de le faire à cette occasion que dans le cadre d'une discussion budgétaire. Cela risque de nous entraîner très loin dans l'après-midi. Une évaluation est prévue. On a

suivi un chemin exemplaire: le Printemps du Tourisme et l'interrogation du secteur institutionnel et privé, le document de référence «Destination 2015 et une évaluation à mi-parcours.

Dans la méthode en tout cas — je ne dis pas dans le résultat, nous aurons l'occasion d'en débattre — on pouvait difficilement faire mieux.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Ministre, des initiatives sont prises directement par le parlement. Je pense qu'il y a des choses à faire ensemble, avec le gouvernement, via le Comité «Mémoire et Démocratie». Un certain nombre d'initiatives va être pris dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je crois avoir répondu à tout le monde, de manière trop longue sans doute pour certains, trop imprécise pour d'autres, en tout cas avec les moyens du bord!

M. le Président. – Certains d'entre vous souhaitent-ils émettre une réplique suite à la réponse de M. le Ministre? Est-ce que l'échange a été suffisamment interactif?

(Assentiment)

Dès lors, plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Je vous propose donc de passer au vote du programme justificatif afférent aux compétences de M. le Ministre.

La Commission des affaires intérieures et du tourisme recommande, par 7 voix contre 3, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Confiance au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée à l'unanimité au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Nous allons suspendre nos travaux. Nous les reprendrons à 14 heures avec les questions orales.

- La séance est suspendue à 12 heures 25 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 07 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU CRAC »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur «les rapports d'activités du CRAC».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion d'évoquer les rapports d'activités du CRAC. Ces rapports sont extrêmement importants, notamment parce que, dans son immense sagesse, le gouvernement a proposé au législateur wallon, qui l'a suivi, de prévoir par décret la publication régulière de rapports d'un certain nombre d'organismes, dont le CRAC, premier élément.

Deuxième élément, le CRAC est un véhicule, une institution de plus en plus largement sollicitée par la région, notamment pour être un intermédiaire par rapport à des besoins financiers croissants dans une série de domaines. Même si, à l'origine, le CRAC était, comme son nom l'indique, très bien destiné à accompagner, à financer, à restructurer ou à épauler la restructuration des communes par rapport à un certain nombre d'éléments de leur gestion, on a observé qu'au fil du temps, de façon durable et surtout exponentielle tout au long de cette législature, il s'est vu confier un certain nombre de missions de plus en plus importantes.

Dire que le CRAC brasse aujourd'hui des sommes et des flux financiers considérables est indéniable. Il nous semble donc totalement indispensable que cet organisme fasse preuve d'une transparence absolue dans l'exécution de ses missions et de ses challenges. Il nous faut connaître l'ensemble des éléments d'informations concernant l'endettement réel de la Wallonie, que cet endettement soit direct ou indirect, par un certain

nombre de véhicules externalisés, le CRAC étant évidemment le premier d'entre eux.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je m'étais permis - avec une totale convivialité et vous aviez répondu sur la même tonalité, ce dont je vous suis gré -, de vous interroger à deux ou trois reprises concernant l'état d'avancement des rapports du CRAC.

Vous m'aviez communiqué un certain nombre de réponses que je qualifierais d'intermédiaires, signalant que certains rapports étaient disponibles, tandis que d'autres avaient été communiqués au budget ou étaient attendus de façon imminente.

Le temps est parfois un procureur redoutable ! Dès lors, le temps s'écoulant et les rapports ne nous étant toujours pas communiqués, j'ai lu avec intérêt le rapport initié par les services du parlement, sous l'égide de Mme la Présidente du parlement, qui ont établi la liste des rapports communiqués et disponibles, mais également ceux qui restent manquants, dont certains rapports du CRAC.

Le ministre-président, que j'interrogeais dans la foulée, m'a signalé, à ma grande surprise, mais aussi à celle des personnes présentes, que certains des rapports auraient été perdus à la suite d'une difficulté informatique. Je tiens le texte de sa réponse à votre disposition, il n'y a pas de doute à avoir à cet égard. Suite à cette difficulté, ces rapports se seraient perdus dans les limbes de la toile informatique.

Monsieur le Ministre, j'ai vu que le ministre-président avait réagi vivement en inscrivant à l'ordre du jour du dernier gouvernement la demande d'établir une liste de l'ensemble des rapports et s'ils étaient disponibles de les communiquer au parlement.

Mes questions sont donc relativement simples.

A-t-on retrouvé les rapports du CRAC ? Si tel est le cas, où étaient-ils ? Comment se fait-il que le ministre-président soit informé d'une panne informatique le privant desdits rapports ? Je vous renvoie à la commission du parlement tenue ici même il y a quelques jours. Si ces rapports sont enfin disponibles, nous seront-ils communiqués aujourd'hui ? Avez-vous des commentaires à cet égard ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oh, j'ai beaucoup de commentaires, cher collègue.

Il est normal que vous souhaitiez pouvoir consulter, comme tout autre parlementaire, les rapports d'activité du CRAC, je le comprends parfaitement.

Pour votre complète information, les rapports d'activité pour les années 2008, 2009 et 2010, me sont parvenus récemment. Ils sont déjà passés au gouvernement en date du 24 novembre et la transmission par le secrétariat du gouvernement vers le parlement s'est effectuée ou s'effectue actuellement.

À ce sujet, je pense que l'on va pouvoir vous apporter cette bonne nouvelle.

Vous me posiez des questions quant au rapport sur le budget de fonctionnement qui a été examiné par la cour, laquelle n'a pas demandé de rectification. La question que vous aviez posée par écrit était bien plus complexe que celle que vous avez posée verbalement. Dès lors, je ne sais pas vous dire autre chose. Je vous renvoie à ma réponse écrite pour le reste en vous répétant que les rapports vous seront bientôt transmis.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je prends bonne note de l'arrivée subite desdits rapports ce 24 novembre. Je souhaite, au nom de mon groupe, Monsieur le Président, et M. le Ministre n'y verra certainement pas malice et ne s'y opposera pas, que nous puissions en discuter avec le concours de l'un ou l'autre éclairage de la Cour des comptes, par exemple, dès notre plus prochaine commission des affaires intérieures.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES CONSÉQUENCES DU REJET, PAR PARITÉ DES VOIX, PAR LE CONSEIL COMMUNAL DU BUDGET DU CPAS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences du rejet, par parité des voix, par le conseil communal du budget du CPAS ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, comme vous

le savez, M. le Ministre et son prédécesseur ont œuvré à ce que les échanges entre les CPAS et autorités communales soient renforcés par la création de lieux de concertation permettant que les liens soient aussi denses et nombreux que possible. Parmi d'autres réformes, la présence du président du CPAS au collège communal est un élément significatif qui a modifié le relationnel entre CPAS et collège communal. D'autres éléments sont intéressants, me semble-t-il, comme des rapports sur les économies d'échelle, même s'ils ne passionnent pas toujours les conseillers communaux concernés. Même si j'ai un certain nombre de remarques à formuler, mon appréciation globale de l'articulation commune-CPAS est donc positive.

On sait d'ailleurs que la commune exerce aussi, dans certaines conditions, une mission de tutelle avec approbation favorable du budget du CPAS.

Dans ce contexte particulier, mon attention a été attirée par l'article 88, §1er de la loi organique des Centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976, qui prévoit que le budget du CPAS sera soumis à l'approbation du conseil communal, ce dernier devant envoyer sa décision au centre dans un délai de 40 jours à compter du jour où le budget a été transmis à la commune, à défaut de quoi le conseil communal sera supposé avoir donné son approbation.

Monsieur le Ministre, ma question est donc relativement simple: si, endéans ce délai de 40 jours, le vote au conseil communal, éventuellement réuni à diverses reprises à cette fin, se solde par un résultat de parité des voix, faut-il considérer que le conseil communal n'a pas rendu de décision et dès lors, supposer qu'il a marqué son approbation? Cela me semblerait un peu étonnant puisque, dès l'instant où on ne réunit pas une majorité, réputer une approbation me paraît inopportun. À l'inverse, cette absence de majorité n'indique-t-elle pas ou ne devrait-elle pas plutôt indiquer un rejet du budget?

Si, effectivement, le conseil communal n'a pas su s'entendre ni favorablement, ni défavorablement sur le budget du CPAS qui lui est soumis, ne peut-on pas prétendre qu'il n'a pas pris attitude?

Envisagez-vous de modifier les différents éléments de la relation commune-CPAS?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Chers collègues, j'ai bien entendu demandé à mon administration d'interpréter le Code de la démocratie pour vous fournir une réponse que j'espère complète. Je suis évidemment prêt à la réflexion sur le sujet lorsqu'on ouvrira le débat d'évaluation du Code de la démocratie locale.

Qu'en est-il? Nous avons l'article L1122-26 du Code de la démocratie qui dispose que les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages et qu'en cas de partage de voix, la proposition est rejetée.

Il en ressort qu'aucune décision relative à l'approbation du budget du CPAS n'intervient lors de la séance du conseil communal en cas de parité des voix.

Concernant spécifiquement les CPAS, il faut également tenir compte de l'application de l'article 110 de la loi organique, qui prévoit que l'autorité qui émet un avis défavorable ou refuse son autorisation ou son approbation au sujet d'une délibération prise par un CPAS est tenue de motiver sa décision. Si aucun avis ou décision n'est notifié dans le délai prescrit par la loi, l'autorité de tutelle est censée avoir émis un avis favorable ou avoir donné l'autorisation ou l'approbation requise. À défaut de délai raisonnable stipulé, celui-ci est de 40 jours à partir du jour où l'acte a été reçu par l'autorité compétente.

Cependant, cette dernière peut proroger de 40 jours le délai initial si, avant l'expiration de celui-ci, elle notifie qu'elle ne peut statuer dans les limites du délai ainsi prorogé.

En cas de rejet, le conseil communal n'a pas l'obligation de motiver sa décision. Il ne s'agit pas d'un avis défavorable ou d'un refus de son autorisation ou d'une approbation au sujet de la délibération.

J'attire votre attention sur le contenu de la circulaire budgétaire du 23 septembre 2010 en son point II.4c, approbation par le conseil communal qui rappelle que le budget sera soumis à l'approbation du conseil communal et sera commenté par le président du CPAS. Le dossier comprendra toutes les annexes requises et comportera également la délibération du CPAS y afférente. La décision du conseil communal doit être envoyée au centre dans les 40 jours à compter du jour où le budget a été transmis à la commune, à défaut de quoi le conseil communal sera supposé avoir donné son approbation.

Il n'y a donc pas d'ambiguïté, au sens de l'administration, sur la question du caractère exécutoire du budget du CPAS. À défaut de prorogation, ce dernier devient exécutoire à partir du 40e jour de la transmission du dossier, compte tenu de l'absence de décision du conseil communal, en

application des articles précités et de la loi organique sur les CPAS.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette analyse dont je prends acte.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA RECONDUITE DE L'OPÉRATION EN FAVEUR DES COMMUNES POUR LA RÉFECTION DE LEURS TROTTOIRS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la reconduite de l'opération en faveur des communes pour la réfection de leurs trottoirs ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'an dernier, à la même époque, vous avez lancé un programme de 4 à 5 millions d'euros visant à aider les communes à procéder à la réfection de leurs routes et trottoirs particulièrement endommagés par les hivers rigoureux qui se sont succédé.

Vu le délai d'attribution extrêmement court pour ce subside, il vous a été impossible de lancer auprès des communes un appel à projets en bonne et due forme. On peut le comprendre, il y avait des circonstances tout à fait exceptionnelles dans le cas d'espèce. Les projets, je n'y reviens pas, avaient été calibrés en fonction d'un certain nombre d'investissements.

Cette année, quelle ne fut pas notre surprise d'observer qu'en ce qui me concerne et en ce qui concerne un certain nombre de communes, c'est le 21 novembre que nous avons été informés d'un appel à projets pour une somme - convenez-en - significative, d'un total de 5 millions d'euros, destinée à réparer des dégâts et à financer des équipements de trottoirs et d'autres dispositifs.

En fait, la demande qui est introduite vise à rentrer les dossiers pour le 2 décembre. C'est un délai, dans lequel, bien évidemment, vous appelez à ce que les projets soient étudiés de façon approfondie, en respectant les marchés publics et autres procédures.

De surcroît, le document concerné prévoit une sur-subsidiation pour les communes qui totalisent au moins - je parle de mémoire - 26,17 % d'agents nommés. Comme toutes les communes, nous respectons les conventions sectorielles mais aussi l'arrêté royal des principes généraux de la fonction publique qui prévoit que la nomination est la règle, tandis que la contractualisation est l'exception. Cependant, il nous paraît étonnant de prévoir, dans des matières qui n'ont rien à voir avec la gestion de la fonction publique locale, une sur-subsidiation, dès l'instant où on a un taux de nommés de tel pourcentage. Pourquoi d'ailleurs tel pourcentage et pas tel autre, sachant que la décision de ne pas nommer est quelque fois le fait d'un choix politique, mais le plus souvent, la résultante d'une contrainte ? Nombre de mes collègues souhaiteraient avoir la capacité financière de nommer beaucoup plus largement que celle qu'ils ont pu mettre effectivement en œuvre.

Dès lors, ce délai très court - alors qu'on évoque la possibilité que certaines villes et communes aient été informées bien plus tôt que d'autres, de façon un peu intimiste - et injustement discriminant par rapport aux communes qui ont plus de nommés, crée un véritable malaise, raison pour laquelle je souhaiterais vous demander quelques explications. C'est le sens de ma question.

D'autre part, je rappelle qu'en bonne gouvernance - et je suppose que vous partagez la même préoccupation que moi -, il est nécessaire de consulter les personnes concernées avant un aménagement. Nous aimons consulter la police, l'IBSR, mais aussi les riverains. Les décrets wallons ont d'ailleurs prévu des mécanismes de concertation pour d'autres travaux. Faire un appel à projets dans un délai aussi court ne permet pas de mener ce travail de concertation dans des conditions raisonnables et acceptables en termes de gouvernance publique.

Je n'exclus pas, et je sais que l'un ou l'autre étudie cela, un recours éventuel contre ces subsides surdosés eu égard aux nominations alors qu'on est dans un périmètre qui n'a strictement rien à voir avec le financement général des communes, ni avec les ressources humaines. Même si, symboliquement, le signe que vous souhaitez donner est probablement important à vos yeux, il est négativement perçu par un certain nombre de communes.

Dès lors, je voulais vous faire part de ce malaise. Il eût été probablement beaucoup plus simple de dédicacer un certain nombre de montants en fonction de mécanismes, droits de tirage, nombre de kilomètres de voiries, et caetera, en s'assurant de donner un minimum de temps aux pouvoirs locaux pour réaliser des projets de qualité. Ce n'est pas le

cas ici, je le déplore. Je pense que c'est une erreur en termes de gestion.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais pouvoir vous donner une explication que j'ai d'ailleurs déjà fournie ce matin dans le cadre du débat budgétaire. Ce n'est pas du tout un reproche, je n'insinue absolument pas que M. Borsus devait participer au débat budgétaire, je sais qu'il était retenu autre part, étant un parlementaire plus qu'actif.

Je vais parler franchement, comme je l'ai fait ce matin : mon but est d'être efficace. J'ai des crédits non consommés dans certaines matières - je ne sais malheureusement en déterminer le volume que très tard dans l'année - et, en fonction, j'essaie de les réaffecter au plus grand bénéfice des communes en permettant d'engager sur des articles où je n'ai pas suffisamment de dossiers.

Ceci explique le délai très court. Dans les faits, il n'y a pas une circulaire mais deux. La circulaire dite « cantonniers », qui est arrivée plus avant, permet de petites réparations, de payer du personnel, d'acheter du matériel, et caetera. C'est finalement celle que je préfère. Pourquoi l'ai-je attribuée en premier lieu ? Parce que je l'attribue quand je sais qu'il me reste des moyens. La seconde est intervenue un peu plus tard dans l'année, vous m'en excuserez mais elle reste dépendante de mon taux de consommation de crédits dans un certain nombre d'AB qui correspondent à des travaux subsidiés. Soyons bien clairs sur le sujet. Il y a donc deux circulaires : d'une part, la circulaire dite « cantonniers », que vous connaissez et que vous avez reçue et, d'autre part, la circulaire « trottoirs ».

Voilà, en toute franchise, la raison du caractère très court, dont je conviens, de ces circulaires : c'est parce qu'elles dépendent de la non-consommation de crédits dans d'autres AB. En cas de non-consommation, soit cela retourne dans la grande caisse, soit j'envoie une circulaire aux communes, ce qui a été mon choix.

Le Gouvernement wallon a approuvé ces circulaires, suite à un avis de l'Inspection des finances. Vous savez que je dois évidemment transmettre le dossier au gouvernement, ce qui retarde aussi le lancement des appels à projets. Effectivement, le gouvernement a donc approuvé en date du 17 novembre 2011, le lancement d'un appel à projets destiné à l'ensemble des villes et communes et ce, pour un montant global de l'ordre de 5 millions d'euros. Le délai, vous l'avez souligné et je partage votre analyse, est relativement court.

D'autre part, vu le succès rencontré, je ne doute pas qu'un certain nombre de communes conserve des petits dossiers qui ne nécessitent pas des réflexions approfondies.

Au vu du nombre de dossiers qui rentrent ou qui sont rentrés les autres années - sans avoir averti un certain nombre de communes préalablement -, je vois que le succès de l'opération est quand même au rendez-vous, c'est-à-dire que les communes s'apprêtent à recevoir un certain nombre de circulaires et ont quelques dossiers dans les tiroirs qu'elles ressortent au bon moment.

Bien entendu, l'analyse des dossiers - et là, je ne peux pas vous suivre lorsque vous prétendez que j'aurais fait appel à mes « petits amis », ce n'est pas le cas - sera réalisée par l'administration. Je suis tout à fait prêt à vous faire rapport sur le nombre de communes, leur répartition géographique et politique, pour vous montrer qu'il n'y a pas à chercher malice dans ce dossier.

Quant à la seconde question, nous avons une convention sectorielle 2005-2006. Dans un de ses chapitres, on y dit que le gouvernement devra identifier un certain nombre de majorations de subventions visant à encourager la nomination au sein des pouvoirs locaux. C'est prévu, c'est une convention sectorielle signée par mes prédécesseurs, analysée par le précédent gouvernement. Chacun des membres du gouvernement devait faire des propositions en termes de majoration de subventions afin de garantir l'application de ses principes énoncés dans le pacte. J'ai d'ailleurs été longuement tancé par les syndicats, toutes tendances politiques confondues, pour ne pas avoir mis en œuvre, en tout cas le gouvernement, pas moi personnellement, ce qu'ils appellent la deuxième jambe du pacte. La première jambe ayant été mise en œuvre, ils appellent cela la deuxième jambe.

J'ai donc identifié deux articles dans les AB, l'article 63.04 du programme 13-12 et l'article 43.14 dans le programme 17-02. Au sein du premier, une enveloppe de 5 millions d'euros a été réservée à un ou plusieurs appels à projets relatifs aux travaux de voiries, par exemple, à la réfection des trottoirs ; le second, une enveloppe de 5 millions d'euros réservée à l'octroi du subside pour l'entretien des voiries communales, des infrastructures sportives, c'est la circulaire « cantonniers ». Dans ces deux AB et pour répondre à la convention sectorielle, j'ai donc inscrit une majoration de subventions pour les communes qui atteignaient un taux de nominations. Le critère retenu est celui d'atteindre - et on en a discuté en comité C, tout cela s'est fait en toute transparence - un taux minimum de nominations pour les communes et leur CPAS afin de prétendre à la

majoration subsidiée. Ce taux minimum correspond au taux qui devrait être observé pour permettre d'équilibrer les dépenses de pension à l'ONSS-APL en l'absence de prélèvements internes à l'ONSS-APL, d'épuisements des réserves, sur base d'un taux de cotisations de 40 % qui est celui observé dans les entités affiliées au pôle 2 de l'ONSS. Ce taux est de 26,7 % et donne droit à une majoration de subventions.

Quand vous dites qu'il y a un choix, une contrainte à ne pas pouvoir statutariser du personnel, nous le savons. Il n'empêche qu'il y a grosso modo 37 % d'agents statutaires et 63 % d'agents contractuels dans les communes. Dans les 63 % d'agents contractuels, 50 % sont subsidiés et les 50 autres, non. Il y a donc un choix dans la commune nonobstant la contrainte budgétaire : certaines préféreront avoir moins de contractuels ou moins de personnel et mettront l'effort sur la statutarisation, d'autres ne le feront pas. Je suis aussi garant du respect de la convention sectorielle, qui n'a pas été signée par moi-même. Mais j'ai été mis en demeure par les organisations syndicales, toutes tendances confondues, de la mettre en œuvre dans mes compétences, et d'inviter d'ailleurs mes collègues, dans leurs compétences, à pratiquer des taux de subsidiations différenciés en fonction du personnel statutarisé.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de réponse.

J'ai deux ou trois observations à formuler.

Premier élément, c'est une logique qui consiste à dire « Il me reste un peu de sous, je dois vite les dépenser dans mon département avant la fin de l'année », un peu comme ce que l'on a connu à l'époque à la Défense nationale, où l'on s'empressait de faire un certain nombre de dépenses de fin d'année par crainte de voir le crédit de l'année suivante réduit, puisqu'on ne l'avait pas utilisé complètement l'année avant. Cette logique n'est pas suffisamment transversale. S'il vous restait des crédits pour une année, j'imagine que dans la convivialité qui règne au gouvernement, il était possible d'obtenir du ministre du budget le fait de pouvoir utiliser l'année suivante ce qu'on n'avait pas consommé l'année précédente. Le point de départ de cette logique me paraît inopportun.

Deuxième élément, envoyer un appel à projets, en disant qu'il faut que les projets soient pensés, étudiés, concertés et cela, le 21 novembre pour les déposer le 2 décembre, pour moi, c'est une mauvaise façon de procéder.

Troisième élément, s'il restait de l'argent à dépenser, il était tout à fait possible de l'allouer à un certain nombre d'autres programmes que vous aviez déjà précédemment lancés.

Quatrième élément, impacter dans n'importe quelle subsidiation le fait ou non d'avoir tel ou tel pourcentage de nommés, impacter dans un certain nombre de politiques en sur-subsidiant lorsqu'on a plus de nommés, c'est en décalage par rapport à la réalité des pouvoirs locaux.

D'ailleurs, l'ensemble des vos collègues ne le fait pas. Vous sentez-vous un peu plus obligé de le faire étant ministre des pouvoirs locaux ? Dois-je rappeler que la Région wallonne, si elle devait appliquer ce principe, supprimerait la moitié des subsides au Forem puisque la Région wallonne, elle-même, gère le Forem qui compte 90 % de contractuels ?

J'encourage vraiment à prendre de la distance par rapport à des éléments d'immédiateté politique et surtout à garder les fondamentaux du temps de la gestion, des projets de qualité, de la transversalité, et à voir comment on peut mettre en place des mécanismes sains, objectivés, dans des délais raisonnables, au bénéfice des pouvoirs locaux et, à travers eux, des citoyens.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE CAHIER DE RECOMMANDATIONS ADRESSÉ À LA COMMUNE DE PECQ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le cahier de recommandations adressé à la Commune de Pecq ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la presse a relaté le fait que vous ayez adressé à la Commune de Pecq un cahier de recommandations, vu la façon très particulière dont elle est gérée et les nombreuses incartades constatées.

Un résumé de ce cahier aurait été lu au conseil communal de cette commune. Ce qui m'intéresse, c'est d'obtenir le contenu de celui-ci. Pourriez-vous me communiquer ce cahier, car il y a toujours des éléments intéressants à trouver dans ce genre de document ?

Comment pouvez-vous résumer les principales recommandations qui ont été faites ? Sont-elles conformes à l'analyse que vous avez vous-même demandée au gouverneur ?

Y aurait-il eu infraction au Code de la démocratie locale ? Pourquoi ne pas avoir désigné un commissaire spécial et avoir fait confiance à la commune en pensant qu'elle était capable d'aller au-delà des problèmes constatés ? Avez-vous eu des garanties de pacification ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, je vais vérifier si je suis en capacité légale de vous fournir un dossier qui appartient à une autre commune. Si c'est le cas, il n'y a pas de problèmes, je vous le remettrai.

Qu'ont constaté les services du gouverneur : des dysfonctionnements divers et variés dans le chef des autorités locales pecquoises.

Sur base de ces constats contenus dans le rapport que m'a adressé le gouverneur de la Province du Hainaut ainsi que des remarques de l'administration, j'ai décidé de transmettre aux conseillers un document les rappelant aux normes ainsi qu'aux obligations qui leur incombent. Ces recommandations portent sur le fonctionnement des institutions locales et contiennent des remarques sur l'intérêt général. Dans le même temps, j'ai transmis le dossier au procureur du Roi de Tournai pour toutes suites qu'il jugerait utiles de lui donner. Vous comprendrez qu'en fonction de cela, il ne m'appartient pas d'en dire plus sur les éléments constatés.

En ce qui concerne le choix d'envoyer ou non un commissaire spécial, j'ai choisi de ne pas recourir à cette option. En effet, l'envoi d'un commissaire spécial me semble indiqué pour exécuter, par exemple, un acte ponctuel en cas de défaillance des autorités locales. Nous ne sommes pas dans ce cas de figure à Pecq.

Qui plus est, dans un esprit de pacification qui est le mien, et avant d'envoyer les recommandations aux conseillers, je me suis rendu sur place le 5 octobre 2011. J'ai ainsi eu l'occasion, comme je l'avais fait dans d'autres communes, de rencontrer le collège communal au complet, y compris la présidente du CPAS, ainsi que les grades légaux de la commune et du CPAS. J'ai donc pu attirer leur attention sur la nécessité de pacifier la situation dans l'intérêt des concitoyens pecquois.

Mes recommandations, après avoir été examinées en réunion du collège, ont bien été mises à l'ordre du jour et examinées lors du conseil communal en suivi de ce que j'avais demandé. Cela a eu lieu le 14 novembre 2011. En ce qui concerne le CPAS, elles sont inscrites à l'ordre du jour de la séance du Conseil de l'action sociale de ce 1er décembre 2011.

Voilà les informations dont j'ai connaissance. Il semblerait que le calme soit revenu dans la Commune de Pecq et que les institutions fonctionnent à présent de manière plus sereine.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie d'ores et déjà M. le Ministre de me communiquer le document.

J'ai pris acte que le dossier a été transmis à toutes fins utiles au procureur du Roi. Je pense que le ministre est intervenu de façon judicieuse. J'ai l'impression que, depuis cette intervention, une sorte de pacification a eu lieu dans la commune. En tout cas, j'en entends moins parler, ce qu'il fallait espérer pour le bien des citoyens de cette commune.

(Mme Pary-Mille, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'AFFLUX DES DEMANDEURS D'ASILE DANS LES CPAS ET SON IMPACT SUR LES FINANCES LOCALES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'afflux des demandeurs d'asile dans les CPAS et son impact sur les finances locales ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, ma question concerne l'afflux des demandeurs d'asile dans les CPAS.

J'ai posé cette question il y a 15 jours dans le contexte qui fait que les centres Fedasil sont remplis et que les demandeurs d'asile sont renvoyés. J'ai même une anecdote à ce propos, on leur dit « Si vous allez dans telle commune à Bruxelles, vous serez bien accueillis », ce qui fait que des communes du centre sont quelque peu envahies.

La question était de savoir si l'on avait prévu une répartition harmonieuse mais, apparemment, l'accord intervenu au Fédéral le prévoit.

Je posais la question de l'impact sur les finances locales car les demandes ont augmenté de 50% à 60% sur les dix mois qui viennent de passer. Cela devient inquiétant en termes de finances locales.

Je sais par ailleurs qu'au niveau fédéral, il y aurait eu une majoration des aides aux CPAS.

C'est une problématique que vous connaissez mais qui commence à devenir extrêmement inquiétante dans les centres d'accueil.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Cher collègue, je ne m'exprimerai pas dans le cadre des modifications qui sont intervenues hier soir et dont je n'ai qu'une connaissance fort parcellaire par la presse. Vous m'en excuserez mais ma réponse, comme la question qui a été posée il y a 15 jours, a aussi été préparée il y a 15 jours.

Les centres d'accueil fédéraux sont débordés par l'afflux de demandeurs d'asile et la Belgique a déjà, par le passé, été critiquée par les Nations Unies pour la qualité de cet accueil. L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile plaide donc pour une répartition équilibrée des demandeurs vers l'ensemble des CPAS, mais il semblerait que ce soit prévu dans l'accord d'hier soir.

Je ne dispose pas de chiffres précis sur le nombre de demandeurs ni sur l'impact financier de leur accueil car cette prise en charge se réalise finalement au jour le jour avec de nouvelles arrivées et des départs en permanence, c'est donc un flux important.

Les aides financières accordées aux demandeurs par les CPAS sont, quant à elles, remboursées à 100% par l'État fédéral en application de la loi du 2 avril 1965. Ce qui ne l'est pas, ce sont, et je suppose que c'est à cela que vous faites allusion, cher collègue, les charges administratives et sociales de plus en plus importantes pour les CPAS. Je pense à l'engagement du personnel, l'encadrement de ces personnes, le personnel d'assistance sociale et le personnel administratif. Là, les frais engagés par les CPAS ne sont couverts par rien ni par personne, ce qui alourdit finalement les charges de ces nobles institutions.

À l'issue des discussions institutionnelles, dès lors que nous aurons un nouveau Gouvernement fédéral, si la problématique reste inchangée - mais manifestement elle ne le restera pas - je compte bien poser la question de la prise en charge éventuelle de ces dépenses au Comité de concertation.

Cette problématique doit toutefois être abordée de manière plus structurelle, avec des solutions plus globales, et notamment une réflexion sur les procédures mises en place dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile. Cela relève de la compétence fédérale et, manifestement, cela a été traité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. On verra ce qu'il en est à la lecture de l'accord. L'aide équivalente est remboursée à 100%, les primes au logement aussi, mais pas tout ce qui concerne, par exemple, une demande relative à l'affiliation d'un enfant à un club sportif. La difficulté est que, maintenant, on leur donne une carte d'identité de trois mois et ces personnes ne seront peut-être plus ici dans six mois et l'on a engagé toute l'année.

Je vous remercie, Madame Pary-Mille, de m'avoir permis de poser cette question, avec retard, mais mieux vaut attendre 15 jours et avoir un accord !

(M. Collignon, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. WAHL À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA LIBÉRATION DES SUBSIDES DÉDIÉS AUX COMMUNES TOUCHÉES PAR LES INONDATIONS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wahl à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la libération des subsides dédiés aux communes touchées par les inondations ».

La parole est à M. Wahl pour poser sa question.

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, suite aux inondations que la Wallonie a encore connu cette année, en particulier certaines régions, vous vous êtes rendu dans la Commune d'Orp-Jauche qui avait été lourdement sinistrée.

Votre collègue, M. le Ministre Antoine, avait annoncé un subside exceptionnel de 5 millions d'euros pour 52 communes - je ne sais pas sur quel critère. Vous aviez demandé aux gouverneurs des provinces de sélectionner les communes qui devaient être retenues parmi les 52. En tout cas, c'est ce que j'ai retenu de la conférence de presse, puisque vous aviez très gentiment invité les communes sinistrées de l'est, sauf la mienne, mais ce n'est pas grave car nous avions travaillé en pleine solidarité à ce moment.

Je me suis inquiété immédiatement en disant: «Attention, c'est 5 millions mais le mécanisme mis en place concerne les communes sinistrées pendant les trois dernières années qui doivent être déterminées par le gouvernement». Je suppose qu'elles sont choisies sur base d'avis des gouverneurs, c'est en tout cas comme cela que l'on me l'a expliqué et je m'en réfère à la question à laquelle vous avez vous-même répondu fin septembre.

Depuis lors, aucune des communes concernées n'a de nouvelles. Or, et vous m'avez déjà entendu en la matière je le pense, il faut à un moment donné arrêter d'intervenir après coup. Ce dont les communes wallonnes ont besoin, c'est de pouvoir être aidées dans les mesures préventives qu'il faut prendre. Je m'étais inquiété quant à la rapidité avec laquelle les choses allaient pouvoir se faire et je vous avais d'ailleurs interrogé à cet égard.

Lors de la modification budgétaire, si j'ai bonne mémoire, je vous avais dit «Attention, il y a quand même un gros problème parce que ces montants promis aux communes, elles vont devoir inévitablement les intégrer au budget en entrée et en sortie, donc, il faut qu'elles soient informées si possible pour les modifications 2011». Au moment où on en a parlé, c'était déjà exclu. Pour les budgets 2012, c'est désormais quasiment exclu aussi. Les communes qui seront retenues vont pouvoir les intégrer au budget à la modification 2012. En d'autres mots, cette mesure présentée comme étant une aide urgente pour les communes va au mieux pouvoir être mise en œuvre par les communes qui seront retenues à la fin de l'année 2012. Ce matin, on parlait de la lenteur. Voilà un exemple hautement symbolique, je ne vais pas dire dramatique, de cette lenteur qui est inacceptable.

Vous avez choisi une procédure que vous avez voulu objectiver au maximum. En attendant, il n'y a aucun effet. Vous avez raison de vouloir objectiver mais vous avez tort de ne pas vouloir accélérer. Les deux doivent être dans le même panier. C'est vraiment ennuyeux parce que, désormais, les différentes communes concernées -je pense aux dernières sinistrées, à la mienne, à Orp-Jauche qui a été plus durement touchée que la mienne et à la Commune d'Hélécine - attendent réellement un signal, moins pour réparer que pour prendre des mesures pour éviter les prochaines inondations ou essayer d'en limiter l'impact.

Nous sommes aujourd'hui à la fin novembre et nous n'avons reçu aucune information, strictement rien. Je dois avouer ne pas avoir vérifié, mais je pense - comme je suis le dossier de fort près - que les communes n'ont pas encore été contactées à cet égard.

Les communes sont, aujourd'hui, concernant les inondations, laissées à leur sort et chacune intervient en fonction de sa compétence, en fonction de sa volonté, en fonction de ses moyens. Un certain nombre de communes s'est réuni et essaie de réfléchir ensemble, c'est ce qui se fait dans l'une ou l'autre région. Mais en attendant, l'aide du Gouvernement wallon en cette matière, à côté des annonces, je suis désolé de le constater, c'est un strict zéro.

Les communes concernées ne peuvent plus compter sur cette aide urgente, en tout cas avant la prochaine période délicate. Il y a une première période délicate qui commence maintenant, la seconde commencera avec le printemps. Rien ne pourra être fait. Les communes vont devoir agir seules en faisant des choix, c'est ce qui a été fait dans les communes de l'est du Brabant wallon. Chacune a fait les choix qu'elle estimait devoir faire. On l'a souvent fait en concertation et en ne raisonnant pas seulement sur notre territoire.

On parle de 52 communes mais on ne sait pas d'où vient ce chiffre. Trois ans, d'accord, mais la lenteur de la mise en œuvre des mesures est incompréhensible. Vous m'aviez même dit, lorsqu'on avait parlé de cela, que l'on trouverait les mécanismes pour que budgétairement parlant cela soit moins lourd.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci, cher collègue, pour votre question. J'ai eu l'occasion de démontrer que lorsque j'objective des procédures, forcément cela les ralentit et quand je peux dégager des crédits, je me fais enguirlander parce que j'en ai dégagé et que la procédure n'est pas suffisamment objectivée!

Nonobstant, je pense que les dégâts occasionnés par les intempéries exceptionnelles connues ces dernières années dans l'ensemble des communes m'ont particulièrement touché. Comme je l'ai stipulé le 26 septembre dernier, j'ai questionné les cinq

gouverneurs de province en leur demandant de me fournir un rapport motivé établissant la liste des communes de leur province qui ont connu des intempéries significatives accompagnées de dégâts significatifs et à répétition : des orages, des crues, des inondations. Cela pouvait même être des vents violents et cela, au cours non pas de trois ans, mais des cinq dernières années.

Dans ce cadre, une partie de la lenteur s'explique par le fait que certaines communes ont demandé des délais supplémentaires pour pouvoir fournir les informations pertinentes sur la situation de leur commune. Dès la clôture de cette phase de collecte d'informations, j'ai transmis à mon administration les données pour une analyse technique et qualitative en vue de pouvoir formuler une proposition.

À ce jour, il est encore prématuré de pouvoir dégager le nombre de communes. Je pense n'avoir jamais cité le nombre de 52 communes, il ne faut pas toujours croire la presse, parce que je suis bien incapable de vous dire combien il y a de communes. Pour rappel, je compte bien venir en aide aux communes les plus touchées, dans la mesure des moyens disponibles. C'est la solidarité wallonne qui doit s'exprimer. Comme je n'ai pas dégagé de moyens supplémentaires, comme le gouvernement n'en a pas dégagé, c'est évidemment dans les crédits disponibles qu'il faudra les trouver.

Par ailleurs, sur la coordination, je prévois une aide exceptionnelle, Monsieur Wahl, et urgente entre tous les guillemets que l'on peut y mettre, mais je ne suis pas responsable du plan PLUIES de la Région wallonne. Il y a un plan PLUIES qui devait activer un certain nombre de mécanismes. Chacun des ministres doit y apporter sa pierre. J'agis en dehors du plan PLUIES parce qu'il a fallu qu'on trouve un mécanisme. Cela prend du temps, je suis d'accord, mais je pense que dans les premiers jours de janvier 2012, on permettra de procéder aux allocations et d'envoyer les courriers aux communes en leur donnant l'enveloppe à laquelle elles peuvent prétendre.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Excusez-moi, Monsieur le Ministre, mais votre réponse ne me satisfait pas et je m'adresse à travers vous à l'ensemble du gouvernement, de la majorité. Quelque chose de scandaleux est en train de se passer. Il y a eu l'année dernière, à cette époque, des inondations à Tubize. On a mis en place soi-disant des mesures, la commission compétente s'est réunie, et il n'en a strictement rien résulté. Notre collègue, M. Langendries, a déposé début septembre la proposition de création d'une commission spéciale au sein du parlement, non pas pour vérifier - ce n'est pas une commission qui dispose des pouvoirs d'un juge d'instruction - mais pour pouvoir dire « Attention, les communes qui sont les premières concernées par ce type d'événement doivent voir clair dans les moyens légaux dont elles bénéficient et il faut impérativement pouvoir jouer la transversalité ».

Vous l'avez dit dans votre réponse, il y a le plan PLUIES, les subsides que vous pouvez accorder ainsi que le budget. Toutefois, reconnaissons que la majorité a refusé de suivre un de ses députés en cette matière alors que mon groupe soutenait totalement cette proposition de création d'une commission qui devait travailler rapidement sur le sujet. Je constate tout simplement - et je vais revenir avec ce dossier - que cela frise, de la part du Gouvernement wallon, le scandale. Il en est de même de la part de la majorité elle-même.

Nous allons en revenir à cette période difficile. On va nous sortir la même chansonnette en disant « On va prendre des mesures ». Cela devient totalement inacceptable. On sait pertinemment bien aujourd'hui quels sont les problèmes. On a joué la solidarité dans un certain nombre de communes. Je me permets de prendre l'exemple de l'est du Brabant wallon où les ouvriers communaux étaient chez les uns et les autres. Depuis le mois de juin et jusqu'au mois d'octobre, on n'a fait que cela, nettoyer, au détriment des indispensables travaux de peinture dans les écoles, par exemple. Toutes les communes n'ont fait que cela. On attend une aide de la Région wallonne. On vient annoncer en grandes pompes, avec le Ministre Antoine, dans le cadre d'une conférence de presse que « Les communes vont avoir cinq millions d'euros ». Aujourd'hui, je n'ai même pas encore été contacté ! Quand j'entends que certaines communes n'ont pas encore répondu, je suis un peu surpris.

Je pense que l'erreur est à nouveau, au niveau du Gouvernement wallon et de votre cabinet, parfaitement identifiée. Les communes qui ont été sinistrées en été cette année, on sait parfaitement les identifier. À nouveau, le délai de trois ans est un délai un peu bizarre. Je prends la Commune de Lessines, pour ne pas prendre la mienne. À peu près tous les quatre ans, elle est touchée. Si on applique un certain nombre de critères, elle n'aura été touchée qu'une seule fois ces trois dernières années, mais fameusement. À un moment, cela suffit. Il y a cinq millions, ce n'est pas énorme, c'est de nouveau pour des réparations alors que les communes ont surtout besoin de moyens juridiques pour contrer les inondations ou les risques futurs. Or, on en est au stade où nous ne pourrons rien faire avant les mois d'octobre-novembre de l'année prochaine. Cela ne va pas et c'est pour cela que je suis fâché.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je suis bien d'accord, Monsieur le Ministre, mais à travers vous, je m'adresse non seulement au Gouvernement wallon, mais également à la majorité, parce que cette majorité a refusé la proposition d'un des leurs, qui était la création de cette commission qui aurait pu, à mon avis, faire de l'excellent travail. C'est totalement incompréhensible.

Vous comprendrez que je vais systématiquement revenir sur cette question, pas nécessairement uniquement auprès de vous, je vais aussi réinterpeller le ministre-président. Je constate une totale inertie du gouvernement de manière globale et une attitude totalement incompréhensible de la majorité parlementaire.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA FONCTION DE MÉDIATION AU NIVEAU DES POUVOIRS LOCAUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la fonction de médiation au niveau des pouvoirs locaux ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans son dernier rapport annuel, le Médiateur de la Région wallonne recommande de développer la médiation à l'échelon des pouvoirs locaux. Cette recommandation se réfère à la résolution sur le rôle des médiateurs et ombudsmans dans la défense des droits des citoyens adoptée par l'assemblée générale du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, au cours de sa séance du 17 juin 1999.

Depuis 2004, plusieurs initiatives ont été prises pour généraliser cette tendance : inscription dans la DPR de 2004, mise en place d'une expérience pilote - finalement avortée -, proposition de décret, et caetera.

Par ailleurs, la Flandre a pris des mesures concrètes dans le cadre du développement de la médiation au niveau local. Le Parlement flamand a adopté un décret qui invite les communes de la Communauté flamande à se doter d'un service de médiation ou à recourir au service du médiateur flamand.

Où en est la mise en place d'un service de médiation dans les communes qui le souhaitent ? Travaillez-vous avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec votre collègue, le Ministre Nollet, à la création d'un service de médiation commun afin de développer la médiation à l'égard des autorités locales ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La Déclaration de politique régionale reconnaît en effet tout l'intérêt de l'intervention d'un médiateur lorsqu'un conflit ou une divergence d'interprétation survient entre l'administration communale et le citoyen. La région s'est d'ailleurs engagée à soutenir les communes qui le souhaitent à développer un tel service, car il s'agit bien d'une décision qui relève de l'autonomie communale. L'organisation d'une médiation à ce niveau s'inscrit dans une dynamique communale, en termes d'appréciation et de gestion, et les communes sont encore peu nombreuses à avoir développé ce service - c'est le cas de Charleroi ou de Courcelles. Cette formule a un coût et son application est fonction de la taille des communes. On pourrait en effet envisager que les communes de petite taille puissent se regrouper et confier à un même médiateur la gestion des dossiers.

Pour cette raison, dans un souci d'optimaliser les articulations entre les différents intervenants, il m'a semblé pertinent d'envisager la question de la médiation au regard de la vaste réflexion menée sur la réforme des provinces et de la supracommunalité. Je pense que c'est là qu'on pourra sans doute, à l'avenir, trouver une solution à ce vaste problème.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je crains de ne pas partager le même enthousiasme pour les provinces, mais on connaît notre débat.

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE VOTE DES BUDGETS ET COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES OU ASBL SUBORDONNÉES À LA COMMUNE DONT UN CONSEILLER COMMUNAL EST MEMBRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Furlan,

Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur «le vote des budgets et comptes des administrations publiques ou ASBL subordonnées à la commune dont un conseiller communal est membre».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais obtenir quelques précisions dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation car je reconnais qu'on s'y perd un peu dans l'interprétation de certains articles.

L'article L1122-19 du CDLD annonce : «*Il est interdit à tout membre du conseil et du collège :*

1° d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ont un intérêt personnel ou direct. Cette prohibition ne s'étend pas au-delà des parents ou alliés jusqu'au deuxième degré, lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, de nomination aux emplois, et de poursuites disciplinaires ;

2° d'assister à l'examen des comptes des administrations publiques subordonnées à la commune et dont il serait membre.»

Lorsqu'un conseiller communal est président d'une fabrique d'églises, il est donc prévu qu'il puisse voter le budget de ladite fabrique mais pas les comptes. Pourquoi peut-il voter l'un et pas l'autre ? N'est-il pas plus logique qu'il ne puisse voter ni l'un ni l'autre ?

Autre exemple : un conseiller communal est membre d'une ASBL qui vend des produits à la ville, il participe cependant aux votes pour l'octroi des subsides aux différentes associations. Cela est-il logique à vos yeux ?

Qu'en est-il également des ASBL paracommunales ? Un échevin président d'une ASBL sportive, par exemple, peut non seulement voter le budget à octroyer à l'ASBL mais également commenter et voter les comptes de la même ASBL. Est-ce légal car il y représente officiellement la ville ? J'aurais voulu avoir toutes les précisions. Qu'en est-il alors des fabriques d'églises quand l'échevin assiste à toutes les réunions ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Le conseiller communal à la fois président d'une fabrique d'églises ne peut effectivement assister à l'examen des comptes de la fabrique dont il est membre. Je me rallie sans réserve à votre avis : il y aurait lieu d'étendre l'interdiction au vote des budgets, eu égard au fait qu'il s'agit d'un acte tout aussi important que les comptes et qui tracent la voie financière de la commune. Il en va de même pour les modifications budgétaires, dans un souci de cohérence. Nous examinerons tout cela lorsque l'évaluation du Code de la démocratie locale viendra sur la table.

En ce qui concerne les ASBL, la réponse doit être nuancée. La présence d'un mandataire, membre voire président d'une ASBL, n'est pas nécessairement de nature à générer des conflits d'intérêts.

Chaque cas doit faire l'objet d'un examen spécifique en fonction des caractéristiques de la situation. En effet, les éléments constitutifs du conflit d'intérêts - intérêt matériel, personnel et direct, né et actuel - s'analysent, au moment de prendre la délibération relative à cette ASBL :

- dans le chef du mandataire, membre du conseil ou du collège communal ou dans le chef de ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ;
- chaque fois que le conseil ou le collège communal délibère.

Si chacun des éléments constitutifs du conflit d'intérêts est réuni dans le chef du mandataire lorsque le conseil communal délibère sur un point qui concerne une ASBL, dans laquelle il siège pour représenter la commune, le mandataire se trouve alors effectivement en situation de conflit d'intérêts.

C'est donc au moment de prendre la délibération que se pose la question du conflit d'intérêts. Ainsi, par exemple, l'octroi d'une subvention à une ASBL par le conseil communal n'emporte pas, ipso facto, conflit d'intérêts dans le chef du mandataire également membre de l'ASBL, dans la mesure où la subvention est, au terme de l'article L3331-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, «octroyée en vue de promouvoir des activités utiles à l'intérêt général». Il n'y a donc pas dans le chef du mandataire intérêt matériel, personnel et direct, né et actuel. C'est ce qu'il vous appartiendra d'apprécier dans chaque cas de figure. Il faut qu'il y ait un intérêt matériel, personnel, direct, né et actuel.

Je rappellerai aussi la jurisprudence du Conseil d'État qui enseigne qu'il convient de vérifier si la délibération du conseil communal relative à l'ASBL peut procurer ou non un intérêt direct et personnel au conseiller ou si la délibération a directement comme résultat de procurer un tel profit aux membres du conseil communal qui participent à la

gestion de l'ASBL. Il a ainsi relevé que tel n'est pas le cas lorsque le conseil vote, par exemple, une convention de gestion d'installations sportives avec l'ASBL.

En ce qui concerne les fabriques d'églises, pour résumer, aujourd'hui ce sont les comptes, mais je suis tout prêt à examiner la situation du budget, je pense que vous avez raison. En ce qui concerne les ASBL, la situation est plus nuancée et nécessite une interprétation dans le cas d'espèce en fonction des critères que j'ai évoqués ici.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je suis à moitié satisfaite de cette réponse. Pour les fabriques d'églises, vous partagez mon point de vue et j'en suis évidemment contente. Cela clarifiera la situation au niveau des réunions du conseil communal, où il est quand même un peu malsain d'évoquer certaines problématiques avec les budgets de fabriques d'églises, alors que le président de l'une de celles-ci est conseiller communal.

Par contre, en ce qui concerne les ASBL, je reste un peu sur ma faim puisque le membre conseiller communal vend quand même des produits à la ville.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Le problème est de voir s'il risque d'y avoir un recours par rapport à une telle décision. Sur quelle base peut-on dire qu'il y a un intérêt direct ?

Il vend ses produits à la ville via une ASBL des produits du terroir pour ne pas la citer. C'est interpellant.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous devez vous adresser à l'administration.

Mme Pary-Mille (MR). – On fera un petit courrier alors. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA TAXATION PLUS ÉLEVÉE DES PANNEAUX PUBLICITAIRES LED EN LIEN AVEC LA CIRCULAIRE BUDGÉTAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la taxation plus élevée des panneaux publicitaires LED en lien avec la circulaire budgétaire ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens sur un sujet que j'avais déjà évoqué avec vous puisque je vous avais déjà interpellé concernant la taxation des panneaux lumineux LED.

Vous le savez, ces panneaux fleurissent un peu partout dans nos communes. Ce sont des sortes de télévisions géantes qui remplacent petit à petit les panneaux publicitaires classiques fixes et qui permettent de diffuser jusqu'à douze publicités différentes par cycle d'affichage.

Vu le succès croissant de ces nouveaux moyens publicitaires, je vous demandais lors de ma précédente question de bien distinguer les panneaux LED destinés à recevoir plusieurs publicités dans la taxe sur les panneaux publicitaires.

Actuellement, on peut doubler la redevance mais, au vu du nombre de messages publicitaires différents affichés grâce à ces nouvelles technologies, ne serait-il pas opportun d'augmenter le taux de taxation pour le rendre plus équitable par rapport à des panneaux fixes ?

Vous m'aviez répondu, à l'époque, que la problématique serait prise en compte dans la prochaine circulaire budgétaire. Or, à sa lecture, je n'ai pas vu de référence à ces panneaux LED ou de technologies électroniques similaires.

Est-ce un oubli ou une volonté de ne pas préciser les choses ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme je m'y étais engagé dans ma réponse du 15 février dernier, lors des travaux préparatoires de la circulaire budgétaire, cette taxe a effectivement fait l'objet d'un examen particulier.

Il a cependant été jugé plus prudent de garder la formulation existante qui donne une définition très large des panneaux publicitaires et permet de prendre en considération les panneaux lumineux LED, mais également les nouvelles technologies ou nouvelles formes de publicité qui ne manqueront pas à l'avenir de faire leur apparition.

Quant à la majoration éventuelle du taux, il y a lieu de préciser que ce taux peut être soumis à indexation et que selon les recommandations de la circulaire, il peut être majoré de 20,6% - puisque le taux maximum n'a pas été revu depuis 2002. Ainsi, le taux maximum est de 0,72 euro par décimètre carré pour un panneau publicitaire simple et de 1,44 euro le décimètre carré pour un panneau éclairé ou muni d'un système de défilement automatique.

Lors des travaux préparatoires de la circulaire, ce taux indexé est apparu adéquat en l'occurrence et ce, d'autant plus que pour être significative, cette majoration aurait dû être supérieure au taux indexé et, donc, aurait nécessité une majoration de plus de 20% par rapport à la situation précédente.

Dans le débat, il est apparu que cette majoration était manifestement suffisante au regard de la paix fiscale.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je vous remercie pour ces précisions, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE MME PARY-MILLE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DANS UN SITE CLASSÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'organisation de manifestations dans un site classé ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la DGO4 - Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie - du SPW a envoyé tout récemment un courrier aux villes et communes wallonnes concernant l'organisation de manifestations dans les sites classés. La volonté du SPW est d'être averti ou sollicité pour « aider » les communes à compléter la démarche et à y associer la Commission royale des monuments, sites et fouilles.

Vous comprendrez rapidement qu'ajouter ces lourdeurs administratives aux communes pour l'organisation de manifestations de ce type nuira à la mise en valeur de notre patrimoine, de nos sites classés. En matière de tourisme, on doit au contraire encourager, aider et faciliter l'organisation de festivités mettant en valeur nos joyaux.

Votre collègue en charge du patrimoine a été saisi du dossier et a promis de faire une réunion de concertation entre l'administration du patrimoine et l'UVC afin d'établir une procédure claire et surtout simple pour ne pas ajouter encore de lourdeurs, alors que l'on parle partout de « simplification administrative ».

Monsieur le Ministre, en tant que défenseur du tourisme en Wallonie, pourriez-vous être associé à la démarche afin de plaider en faveur de la mise en valeur de nos sites classés ? On est bien d'accord pour dire que nos sites doivent être préservés et que tout et n'importe quoi ne peut pas y être organisé mais, ici, on sent que l'administration du patrimoine veut cadenasser les manifestations. Qu'en pensez-vous ? Quelles actions pourriez-vous mener ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Président, je remercie l'honorable membre de m'avoir sensibilisé à la problématique reprise sous objet.

Croyez bien que le respect des biens patrimoniaux classés constitue depuis mon arrivée au département une priorité lorsque ceux-ci accueillent des événements à connotation touristique.

Je souscris dès lors bien volontiers à vos considérations et je ne manquerai pas - bien que n'ayant pas été directement impliqué dans la démarche - de charger mon administration de solliciter sa participation aux réunions de concertation prévues entre l'UVC et l'Administration du patrimoine.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'être attentif à cette problématique qui touche l'avenir du tourisme dans notre région. C'est effectivement très important et je ne manquerai pas de revenir vers vous quand il y aura, je l'espère, des réunions.

M. le Président. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 15 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, MR

M. André Bouchat, cdH

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Christophe Collignon, Président

M. Emmanuel Disabato, Écolo

M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. Marcel Neven, MR

M. Alain Onkelinx, PS

Mme Florine Pary-Mille, MR

Mme Patricia Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. Daniel Senesael, PS

M. Jean-Paul Wahl, MR

M. Damien Yzerbyt, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Allocation budgétaire
APS	Agent de prévention et de sécurité
ASBL	Association sans but lucratif
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CGT	Commissariat général au tourisme
CPAS	Centre public d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aides aux communes
DGO4	Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie
DGO5	Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé
DPR	Déclaration de politique régionale
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
IBSR	Institut belge de la sécurité routière
IDETA	Intercommunale de développement économique du Tournaisis
IEG	Intercommunale de l'électricité et du gaz
IPP	Impôts des personnes physiques
LED	Light-emitting diode (diode électroluminescente)
ONSS-APL	Office national de sécurité sociale - association de promotion du logement
ONSS	Office national de la sécurité sociale
PCS	Plan de cohésion sociale
PLUIES	Plan de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés
PPP	Plan de prévention de proximité
PTP	Programme de transition professionnelle
RIS	Revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAED	Sites d'activité économique désaffectés
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
UVC	Union des villes et communes
ZIP	Zone d'initiative privilégiée